



**Association Régionale Provence des auditeurs de
l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale**

LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE FACE À UN NOUVEAU MONDE MULTIPOLAIRE

Août 2024

Rapport de synthèse du thème d'étude régional 2024

Comité de rédaction :

Gilles Arnaud, Jean-Paul Arnaud, Alain Bernardet, Dominique Champetier, Dominique Costargent, Fanélie de la Jonquière, Nathalie Domenech-Champy, Jean-Michel Hrusovski, Mireille Jacotin, Christian Labrousse, Stéphan Le Doaré, Olivier Launai, Fabienne Luriaud, Alain Manzoni, François Marcel, Didier Marie, Michel Pinard-Bourdais, Daniel Riitano, Rémy Villalard

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS.....	3
INTRODUCTION	4
SYNTHÈSE	5
I. SOUVERAINETÉ ET ÉVOLUTIONS GÉOPOLITIQUES	7
A. QU'EST-CE QUE LA SOUVERAINETÉ ?	7
B. LA FRANCE ET SES TERRITOIRES	7
1. LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE : ZONES DE FRAGILITÉ.....	7
2. LA FRANCE ULTRAMARINE : DES TERRES, DES RICHESSES ET DES HOMMES	12
C. LA FRANCE FACE A UNE RÉGION MÉDiterranéenne EN ÉBULLITION	12
1. LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES	12
2. LA MÉDiterranée, PLAQUE DE TRANSIT POUR LES APPROVISIONNEMENTS EUROPÉENS EN ÉNERGIE ET LES RÉSEAUX INTERNET	13
3. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	14
4. LE DÉFI MIGRATOIRE ET SÉCURITAIRE.....	14
D. LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE DANS SON RAPPORT AUX « GRANDS ENSEMBLES »	15
1. DANS QUELLE MESURE PEUT-ON PARLER DE SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE DANS L'ESPACE EUROPÉEN ?.....	15
2. LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE FACE AUX LOGIQUES D'EMPIRE.....	16
3. LES BRICS+ : UN JEU DE GO À BUT UNIQUEMENT COMMERCIAL ?	19
II. L'AVENIR DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE	21
A. POINTS DE REPÈRES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE (DN).....	21
1. HISTORIQUE	21
2. DOCTRINE.....	25
3. LE POSITIONNEMENT PRÉSIDENTIEL ET INTERNATIONAL	25
B. PERTINENCE DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE	26
1. SOUVERAINETÉ ET DIPLOMATIE FRANÇAISE : LA GARANTIE D'UNE LIBERTÉ D'ACTION ET LE STATUT DE GRANDE PUISSANCE.....	26
2. LA DIMENSION EUROPÉENNE DE LA DISSUASION FRANÇAISE.....	27
3. LA DISSUASION NUCLÉAIRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ	28
C. L'AVENIR DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE	30
1. PERSPECTIVES AU REGARD DES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES	30
2. VERS UNE EUROPÉANISATION DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE ?	31
3. ANTICIPATION ET ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE ?	34
III. SOUVERAINETÉ ET DÉFENSE	36
A. LES MISSIONS ET LES MOYENS.....	36
1. DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ INTERNE	36
2. DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ EXTERNE.....	38
B. LES MENACES.	38
1. LE RÉVISIONNISME RUSSE.....	39

2.	LA SINISATION DU COMMERCE MONDIAL ET SES CONSÉQUENCES GÉOSTRATÉGIQUES.	39
3.	LE DÉSORDRE AFRICAIN.	40
4.	LE MESSIANISME ISLAMISTE.....	40
5.	LES PROBLÈMES DIPLOMATIQUES LIÉS AUX DOM-TOM.....	40
C.	LES ALLIANCES.	41
1.	L'OTAN.....	42
2.	L'EUROPE DE LA DÉFENSE.	46
3.	UN MONDE MULTIPOLAIRE MULTINODAL : BRICS, OCS, UEAA.	48
	<u>CONCLUSION.....</u>	<u>52</u>
	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>53</u>
	<u>WEBOGRAPHIE.....</u>	<u>54</u>
	<u>ANNEXES.....</u>	<u>56</u>

AVANT PROPOS

«Tout système qui consisterait à transmettre notre souveraineté à des aéropages internationaux serait incompatible avec les droits et devoirs de la République Française»

Charles de Gaulle

Nombreux sont ceux qui se réfèrent aux déclarations, écrits et réflexions du Général de Gaulle, Président de la France de 1959 à 1969, certains diront ou penseront que cette référence est discutable, voire dépassée, que le contexte est différent, peut-être... mais elle a le mérite d'illustrer le thème de notre étude 2024 de l'Association régionale Provence des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

Cette étude est ambitieuse et ne prétend pas donner des réponses définitives, mais y en a-t-il ? Elle a comme premier objectif d'être pédagogique pour les concepts, les définitions, la souveraineté c'est quoi au fond...Le rapport ci-joint prend en compte tous les acteurs internationaux qui interfèrent avec notre souveraineté, l'Europe, l'OTAN et tous les autres comme les BRICS+ par exemple. Il pose les problématiques et les principaux enjeux pour notre pays.

L'Europe est à l'évidence notre premier partenaire, mais le reste du monde nous concerne aussi, il suffit de regarder un planisphère pour le comprendre.

Le groupe qui a participé à cette étude, l'a fait sans aucune contrainte d'expression et dans « l'esprit » de l'IHEDN qui vise à « Penser la Défense », le résultat est le fruit de plusieurs intervenants. Il n'engage en aucune façon la conduite de la politique et des relations internationales de notre pays, il peut tout au plus donner des pistes sérieuses de réflexion à nos membres en priorité, et à nos lecteurs qui seront intéressés. Un débat lors de notre forum annuel avec des intervenants de qualité permettra de rendre compte de cette étude et de la compléter éventuellement par d'autres réflexions.

Le monde multipolaire accompagné du concept de mondialisation souvent évoqué, est issu de la guerre froide reposant sur une confrontation « Est-Ouest » largement dominée par ses deux leaders l'Union soviétique et les États-Unis d'Amérique du Nord. Il fait maintenant de plus en plus apparaître une nouvelle réalité et un nouveau partage avec d'un côté « le Sud global » (terme peu représentatif) dominé par la Chine et « le reste ou l'Occident » avec à sa tête les États-Unis. Cet affrontement déjà en cours repose sur ce que l'on appelle le piège de Thucydide qui décrit le principe qu'une puissance dominante devant la crainte d'une puissance émergente qui risque de lui ravir sa suprématie, préfère entrer en confrontation. Ce qui est déjà une réalité et permet de penser, qu'aujourd'hui LA mondialisation se caractérise plutôt par deux types de mondialisations qui sont concurrentes pour ne pas dire antagonistes.

Pour terminer cet avant-propos, je dirai pour introduire la lecture de ce rapport très riche, et revenir au thème de l'étude, qu'il me semble que la souveraineté nationale n'a jamais été aussi visible et réelle que lorsqu'elle est « française ». Certes notre pays n'est pas comparable aux deux hyperpuissances, mais il peut encore avec son histoire, sa géographie, sa culture, avec ses capacités concrètes et d'innovation, mais aussi avec ses armées et toutes leurs composantes ne l'oublions pas, parler d'une voix forte et faire valoir ses positions.

Bonne lecture et merci à tous ceux qui ont contribué à ce travail.

Général (2S) Michel FOUDRIAT

INTRODUCTION

Depuis la chute de l'Union Soviétique et pendant 30 ans, le monde a été caractérisé par un ordre international unipolaire sous la domination des États-Unis d'Amérique. Ce n'est plus le cas. Les évolutions géopolitiques de ces dernières années consacrent à l'évidence l'avènement d'un nouveau monde multipolaire.

Cette évolution est multiforme : montée en puissance politique, économique et militaire de la Chine, irrédentisme de la Russie, apparition de nouvelles puissances régionales (Inde, Turquie, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Iran, Indonésie...), et de nouvelles organisations terroristes (État Islamique) ...

De nouveaux blocs se sont formés, BRICS+, Organisation de Coopération de Shangaï (OCS)... avec un dénominateur commun : la remise en cause de l'hégémonie américaine et occidentale. Dominés le plus souvent par des régimes totalitaires, et grâce à leurs nouveaux statuts de puissance militaire et/ou économique, ces blocs arborent dorénavant une nouvelle ambition, celle d'asseoir leur influence et d'instaurer un nouvel ordre mondial.

Parmi ces évolutions, il est nécessaire de noter la prolifération des armes nucléaires auprès de nouveaux pays (Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord, peut-être bientôt l'Iran), et la dérive observée sur l'emploi de la menace nucléaire comme moyen de chantage ou comme justification d'une nouvelle agression.

Au-delà de ces évolutions graduelles mais profondes, deux événements majeurs sont récemment venus remettre les questions de souveraineté à l'ordre du jour : la pandémie du Covid a fait ressortir notre dépendance dans de nombreux domaines à l'égard de pays tiers lointains ; l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous a rappelé que les périodes de paix ne duraient pas éternellement et que la guerre de haute intensité pouvait revenir sur notre continent.

L'Association Régionale des Auditeurs IHEDN Provence a souhaité réfléchir aux conséquences des évolutions géopolitiques des dernières années pour la souveraineté de la France, et à l'occasion du 60ème anniversaire de la création des Forces Aériennes Stratégiques (FAS), envisager l'avenir de la dissuasion nucléaire française et des alliances militaires. Dix-neuf membres de notre association se sont ainsi regroupés pour vous livrer l'étude jointe, fruit du travail de citoyens engagés. Qu'ils en soient tous remerciés vivement.

Rémy Villalard

Directeur des études

SYNTHÈSE

Les évolutions géopolitiques majeures récentes ont modifié profondément l'ordre international marqué jusqu'alors par la domination d'un pays (États-Unis) et d'un bloc (l'Occident). Elles ont fait apparaître de nouvelles puissances mondiales et régionales qui se constituent progressivement en blocs concurrents du bloc occidental. Ces évolutions ont fait ressortir des zones de fragilité dans l'exercice de la souveraineté française et la nécessité de réexaminer les politiques du pays dans une large palette de domaines pour en garantir la pérennité.

L'indépendance énergétique a été mise à mal par des objectifs à court terme de réduction du nucléaire dans le mix énergétique, par un manque d'anticipation dans la maintenance de nos centrales et par nos dépendances au gaz russe ; dans la compétition pour l'accès aux matières premières et aux métaux rares, il manque la mise en place d'une filière minière française pour sécuriser les approvisionnements ; la délocalisation de nos industries nous a rendus dépendants de pays tiers lointains ; le recours aux importations pour les produits agricoles à faible valeur ont fait craindre de possibles pénuries ; notre immense zone économique exclusive riche en potentiel sous-marin attise les convoitises de puissances rivales.

Sur le plan géopolitique, la France est également face à de nombreux défis : principale puissance dans une région méditerranéenne en ébullition (guerres régionales, guerres civiles, réchauffement climatique, migrations...), elle porte à ce titre de lourdes responsabilités pour en assurer paix et durabilité ; il lui faut trancher entre Europe des nations et Europe fédérale, et son leadership est souvent contesté par ses partenaires européens ; la Chine au travers de ses « Nouvelles routes de la soie » vient concurrencer la France dans des territoires proches (Afrique, Méditerranée) et l'irrédentisme de la Russie réintroduit la guerre de haute intensité en Europe ; enfin de nouveaux blocs se forment en opposition à l'Occident.

La défense du territoire est bâtie sur trois piliers. D'abord la dissuasion nucléaire, voulue par le Général de Gaulle pour préserver l'indépendance du pays, composée des Forces Aériennes Stratégiques (FAS), de la Force Océanique stratégique (FOST), et de la Force Aéronavale Nucléaire (FANu). La dissuasion nucléaire française est basée sur les principes de légitime défense de non emploi en premier, et « d'ambiguïté stratégique » (plutôt des choix d'intérêts vitaux qui restent volontairement confidentiels). Elle applique des concepts de permanence, de suffisance et de souplesse. La possession de l'arme nucléaire conjuguée à son siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations Unis avec droit de veto, ont conféré au pays un statut de grande puissance en mesure d'influer sur des prises de décision internationales. À l'aune des évènements récents, elle doit répondre à plusieurs questions : d'ordre technique face à l'arrivée des missiles hypervéloces, des armes à énergie

dirigée, et de la menace spatiale ; d'ordre géopolitique sur son partage ou non dans le cadre d'une Europe de la défense ; sur le plan de la doctrine enfin face à la menace d'un emploi d'armes nucléaires tactiques en soutien d'une agression.

Les armes nucléaires ne peuvent répondre seules aux menaces multiformes qui pèsent sur le pays. Les moyens militaires conventionnels restent indispensables pour préserver la souveraineté. Les forces armées françaises occupent le 1^{er} rang en Europe. Elles bénéficient d'une base industrielle de défense unique et mondialement reconnue même si la préférence des autres pays européens se porte souvent sur du matériel américain omniprésent. Cette prééminence des forces françaises cache cependant des moyens en hommes et en matériel insuffisants. C'est pourquoi des alliances militaires sont également nécessaires, certes au prix de la perte d'une part de souveraineté.

L'OTAN demeure la principale alliance militaire de la France. Après une période de distanciation de plus de 40 ans, la France a réintégré en 2009 le commandement militaire intégré de cette organisation et en occupe des postes majeurs (Commandant suprême allié Transformation - ACT). Depuis 2017, les déclarations du Président Macron montrent toute la liberté de la position française et sa complexité, entre critiques ouvertes, reconnaissance du bien-fondé de l'OTAN, et appels à renforcer la défense européenne. En effet, des incertitudes apparaissent sur les véritables motivations du partenaire américain et surtout sur la pérennité de son engagement.

Serpent de mer depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Europe de la Défense peine à se concrétiser. Les pays membres ont plutôt cherché depuis la chute de l'URSS à profiter des « dividendes de la paix » en rognant sur leurs dépenses militaires et en préservant leur base industrielle de technologie et de Défense (BITD) nationale. La France a multiplié les initiatives sans qu'elles aient véritablement trouvé un écho auprès de ses partenaires européens.

Concernant les « outre-mer » françaises, ni l'OTAN, ni probablement une défense européenne ne viendrait en appui de la France en cas d'agression directe. Les cinq forces de souveraineté prépositionnées dans ces territoires ne sont pas suffisamment dimensionnées et doivent compter sur des moyens de projection rapides et de grande capacité pour les soutenir.

Or la France jouit dans le reste du monde d'une image de pays non ou non complètement aligné. Cette perception lui permet d'envisager des alliances bilatérales avec de nouveaux acteurs émergents, le plus souvent membres des BRICS. Cette nouvelle organisation en pleine expansion (36% du PIB mondial et 47% de la population) souhaite se libérer de la domination américaine, et vise à remodeler les normes économiques et les structures de la gouvernance mondiale. Un rapprochement avec certains BRICS représente une vraie opportunité pour la France. Dans tous les cas, il est souhaitable que la France ait une « position française » et qu'elle puisse parler à tout le monde.

I. SOUVERAINETÉ ET ÉVOLUTIONS GÉOPOLITIQUES

A. QU'EST-CE QUE LA SOUVERAINETÉ ?

La souveraineté se définit comme une « autorité suprême¹ » qui implique « l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance absolue dans l'ordre international² ». L'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, placé en tête de la constitution de 1791, précise que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ».

Si certaines compétences peuvent se déléguer ou se transférer (tant que ce transfert reste réversible), notamment lors de la formation d'entités supranationales (UE, OTAN...), la souveraineté, elle, est intransférable même si ses attributs peuvent évoluer du fait de ces adhésions à des instances supranationales. En particulier les compétences intransférables au risque que la souveraineté elle-même soit affaiblie comprennent la sécurité extérieure (diplomatie et défense), la sécurité intérieure (police), la justice, les finances et le contrôle de l'économie.

On peut ainsi élargir la notion de souveraineté comme **le droit d'un peuple, constitué en un État, du fait d'une appartenance culturelle, d'une langue officielle, symbolisé par un drapeau et un hymne, et représenté par ses assemblées constitutives et son gouvernement, à disposer de lui-même, à définir de façon autonome son mode de vie, ses valeurs, d'en déduire ses objectifs, et son organisation et être en capacité de les faire respecter par d'autres pays**. La souveraineté a ses limites. Ce droit qui lui octroie des libertés ne peut pas se substituer au droit d'instances supranationales qui définissent les libertés et les devoirs de chaque État. Ainsi la souveraineté d'un pays ne peut pas se faire au détriment d'un autre pays.

Le plein exercice de la souveraineté nécessite de maîtriser une large palette de domaines. **Il ne s'agit pas seulement de défendre son territoire, mais bien d'en assurer la pérennité.** Les évènements récents ont mis en exergue le fait que la souveraineté, au-delà des compétences citées plus haut, doit également être maîtrisée dans un grand nombre d'autres domaines, comme l'énergie, l'industrie, l'alimentation et la santé.

B. LA FRANCE ET SES TERRITOIRES

1. **La souveraineté de la France métropolitaine : zones de fragilité**

La Défense au service de la souveraineté sera traitée dans les Parties II et III. Nous voulons ici examiner les questions de souveraineté dans les principaux aspects de la vie de la nation.

¹ Dictionnaire «Le Robert»

² Dictionnaire «Le Larousse»

a. L'indépendance énergétique

C'est, avec la défense, un des piliers les plus stratégiques de la souveraineté. **En 2023, le taux d'indépendance énergétique de la France était légèrement supérieur à 50%**, en légère baisse depuis quelques années, et reste à un niveau historiquement élevé grâce à la production électrique nucléaire. Ce taux n'est cependant atteint que parce que, suivant une convention statistique historique, c'est la chaleur nucléaire produite qui est prise en compte comme énergie primaire et non la consommation d'uranium (aujourd'hui importé du Niger, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de l'Australie). Ce mode de calcul est maintenu en raison de stocks d'uranium élevés équivalents à plusieurs dizaines d'années de consommation. **Si le combustible était l'indicateur de référence, le taux d'indépendance énergétique serait extrêmement faible (de l'ordre de 12%).**

La part du nucléaire dans la consommation d'énergie primaire est de 40% en 2020³. Sa production, selon le Bilan électrique national de RTE est en retrait et ne représente que 70% de la moyenne des 20 dernières années, principalement en raison d'un manque d'anticipation dans la maintenance des centrales et dans leur renouvellement, entraînant par ailleurs des pertes de compétence.

La France s'est engagée à décarboner sa consommation d'énergie et réduire en parallèle sa production nucléaire. **Elle se trouve face à un défi majeur qui résulte d'un retard considérable accumulé au fil des ans**⁴ : La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 dont les deux objectifs principaux sont la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de l'indépendance énergétique est construite sur 3 piliers : l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments, la baisse de la consommation énergétique par la sobriété, mais surtout la production d'énergies durables et renouvelables. La part de ces énergies dans le mix énergétique était fixé à 32% à l'horizon 2030, et la part de l'énergie nucléaire devait être ramenée à 50% du mix électrique dès 2025 (elle était de 75% en 2015⁵). Or les filières industrielles d'énergies renouvelables ont tardé à se mettre en place. **Les objectifs de la loi étaient inatteignables dans les délais impartis. En 2022, Emmanuel Macron a modifié ces ambitions en rééquilibrant les objectifs de mix énergétique et en redonnant ses lettres de noblesse au nucléaire**

La crise ukrainienne a compliqué les approvisionnements français de gaz naturel qui représente 16% du mix énergétique dont 15% venait de Russie. Une part importante des importations de Russie a été transférée sur les USA, à un prix beaucoup plus élevé. Mais au 1^{er} trimestre 2024, la France importait encore 600 M€ de GNL russe.

³ <https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

⁴ Rapport d'enquête n° 1028 sur l'indépendance énergétique de la France, Assemblée Nationale, 30/03/2023

⁵ <https://www.vie-publique.fr/loi/20729-ecologie-transition-energetique-croissance-verte>

Une enquête parlementaire récente (mars 2023), constate les impasses et appelle à la définition d'une vision stratégique de long terme. Elle prône la mise en cohérence des ambitions climatiques, industrielles et énergétiques, une politique de défense de son propre mix électrique dans l'UE, la maîtrise de la chaîne de valeur du secteur, et une **approche qui n'oppose pas les différents types d'énergie mais les additionne**.

b. L'accès aux matières premières

La disponibilité des matières premières et parmi elles des terres rares et métaux stratégiques constitue un autre pilier de la souveraineté, d'autant plus que le monde se dirige vers une pénurie attendue de métaux et terres rares⁶. Les principaux pays producteurs sont principalement situés hors d'Europe, dont notamment la Chine. Les chaînes de valeur propres à chaque matière première impliquent souvent plusieurs pays augmentant ainsi les risques et tensions d'approvisionnement. **La mise en place d'une filière minière française reste à faire pour sécuriser l'approvisionnement, envisager le stockage, développer le recyclage et la recherche de produits de substitution**⁷. Deux institutions historiques de recherche, à l'expertise et aux compétences reconnues mondialement peuvent être mobilisées: le Bureau de recherches géologiques et minières (**BRGM**) pour identifier les besoins en matières premières stratégiques et critiques, et améliorer la connaissance de la réalité française, européenne et mondiale ; et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (**IFREMER**) pour développer la recherche et l'exploitation des ressources marines profondes, notamment dans la zone Asie-Pacifique, où la France possède dans sa ZEE un potentiel important en minéraux.

c. La souveraineté industrielle a été sapée par les politiques successives de délocalisation

Un coup d'arrêt à cette politique de délocalisation a été donné depuis le milieu de la décennie 2010, avec la mise en place d'une dynamique de réindustrialisation: «108000 emplois ont été créés dans les métiers industriels en 2022. Les projections prévoient 500 usines de plus en 2023 par rapport à 2016⁸ ». La maîtrise, par des entreprises nationales, de certaines technologies clés qui sont au cœur des transitions numériques et écologiques, sera un élément crucial de la souveraineté. Des secteurs ont été identifiés comme stratégiques dont l'énergie, l'automobile, l'espace, les biomédicaments, les batteries ou l'hydrogène. Cette politique se heurte néanmoins à un marché de l'emploi en décalage et à un manque d'ingénieurs. Enfin elle se trouve également confrontée au dilemme de la souveraineté européenne : réindustrialisation sur un plan national ou en partage avec les pays européens.

⁶ Emmanuel Hache <https://www.polytechnique-insights.com/dossiers/geopolitique/du-petrole-au-lithium-la-transition-energetique-redistribue-les-cartes-de-la-geopolitique/metaux-et-terres-rares-vers-une-penurie-source-de-tensions-geopolitiques/>

⁷ Rapport n° 617 sur les Enjeux stratégiques des terres rares et des matières 1ères, 19/05/2016

⁸ <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/etudes-et-statistiques/2024-themas-dge-n20.pdf>

d. La chaîne alimentaire : une souveraineté à retrouver⁹

La France est la 1^{ère} puissance agricole de l'Union Européenne mais elle a mené depuis 40 ans plusieurs politiques qui se sont révélées préjudiciables pour sa souveraineté alimentaire. D'abord vis-à-vis des consommateurs en privilégiant leur pouvoir d'achat par la recherche du moindre coût ; ensuite vis-à-vis des producteurs en poussant à une montée en gamme de notre agriculture et en ayant recours aux importations pour les produits à faible valeur; enfin en imposant des normes environnementales exigeantes et coûteuses. L'agriculteur français s'est ainsi trouvé étranglé par ces politiques. Le résultat est une baisse constante des surfaces agricoles (- 7% depuis 1982) et du nombre d'agriculteurs (moins de 400 000 en 2019 vs 1,6 million en 1982), alors que la population française progressait de 15% sur cette période. Résultat : Les importations représentent aujourd'hui 20% de la consommation nationale.

La pandémie du coronavirus a généré un vent d'inquiétude quant à la possibilité de pénuries. « Cette crise a reposé l'équation alimentaire¹⁰ » et l'électrochoc a fait comprendre l'impérieuse nécessité pour le pays de récupérer sa souveraineté alimentaire. Le Président de la République déclarait en mars 2020, « Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie ». Les moyens existent. Le pays dispose d'un écosystème complet qui permet de maîtriser tous les maillons de la chaîne alimentaire.

Concernant les ressources en **eau**, la Direction de l'environnement donne une **vision statistique rassurante de la consommation** et des usages dans un contexte de «mesures réglementaires qui visent à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau et à la partager quand elle se raréfie». La France peut s'appuyer sur une longue pratique de la gestion de l'eau à la fois comme énergie et comme ressource à consommer.

e. La gestion des crises sanitaires

La capacité d'un État à gérer des **crises sanitaires** fait partie des domaines réservés de sa souveraineté. Le retour d'expérience de la gestion de la pandémie du covid interroge sur les compétences et les moyens du pays pour faire face à de nouvelles crises. Les actions de délocalisation des entreprises du secteur pharmaceutique depuis les années 70, notamment en Chine et en Inde, ont abouti à des pénuries en matériels médicaux et en vaccins. « *Aujourd'hui, 75% de l'offre de molécules critiques... est fabriquée en Asie, quand 75% de ces mêmes matières étaient fabriquées en Europe il y a 20 ans¹¹* ». La gestion de la pandémie a relevé avant tout d'enjeux politiques, voire géopolitiques avant d'être médicaux, y compris dans la guerre des vaccins. En France, les dispositifs prévus ont été marginalisés. C'est un Conseil de défense qui a défini la stratégie et monopolisé la communication, les experts n'ayant pas été consultés pour l'étude des problématiques majeures. La confiance dans la

⁹ Gully, Hélène, La souveraineté alimentaire de la France en 4 questions, Les Échos, 22/04/2020

¹⁰ Christiane Lambert, ex-présidente de la FNSEA, avril 2020

¹¹ Millet, Laure – Souveraineté sanitaire en France, Institut Montaigne, 03/11/2022

parole publique a été mise à mal¹². Il semble qu'il y ait eu depuis, une prise de conscience chez les acteurs publics (déclinaison santé du « Plan France Relance » et mise en place du « Plan Innovation Santé 2030 » destiné à assurer une meilleure autonomie sanitaire). Certaines entreprises font des efforts de relocalisation en Europe, en particulier pour la production de paracétamol. La décision récente de Sanofi de céder sa filiale Opella produisant des médicaments sans ordonnance (dont le Doliprane), ne va cependant pas dans le bon sens...

f. Dans le domaine monétaire, la souveraineté de la France a été longtemps soumise à la puissance américaine

Les accords de Bretton Woods (1944) qui ont fait du dollar et des États-Unis les deux piliers de la nouvelle architecture du « monde libre », d'une part, et le Plan Marshall dont l'objectif de reconstruction de l'Europe était conçu pour assurer les débouchés à une industrie américaine gonflée par la production de guerre d'autre part, ont abouti au « privilège exorbitant du dollar¹³ ». **En participant à la création de l'euro, la France et les pays adhérents ont voulu s'affranchir de l'emprise du dollar.** Un des principaux objectifs était d'offrir une alternative comme monnaie de réserve pour les banques centrales et comme monnaie de paiement dans les transactions internationales. Cet espoir n'a été que partiellement atteint. Le dollar reste la devise principale dans les transactions internationales et dans les réserves des banques centrales. En participant à la création de la Banque Centrale Européenne, la France a certes renoncé à une partie de sa souveraineté, mais en contrepartie s'est assurée d'une monnaie plus stable, plus attractive pour les investisseurs financiers et pour les banques centrales, plus largement utilisée dans le commerce mondial, et qui a facilité le développement des échanges intra-européens.

g. La centralisation législative est un atout

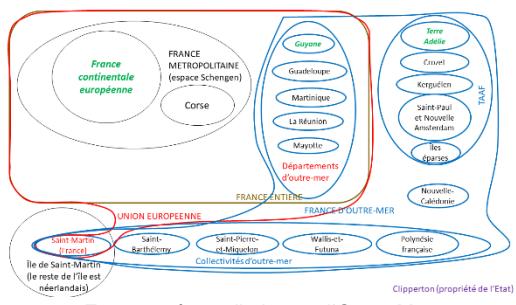
Sur le plan de l'**organisation du pays**, la France est un état centralisé. La délimitation par départements de 1790, le découpage en circonscriptions régionales de 1960, puis les réformes successives jusqu'à ces dernières années ont certes transféré certaines compétences, mais **la décentralisation à la française est une décentralisation purement administrative sans aucun pouvoir législatif**. Les risques d'atteinte de la souveraineté nationale par des velléités d'autonomie voire d'indépendance en métropole semblent relativement contenus. A contrario, les politiques de développement menées par le niveau régional sont de nature à contribuer à la résilience du pays et au renforcement de sa puissance, et in fine de sa souveraineté.

¹² Benoît Pouget, Conférence Association Régionale des Auditeurs IHEDN - Provence

¹³ Expression créée par le ministre de l'économie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing, et reprise par le Général de Gaulle.

2. La France ultramarine : des terres, des richesses et des hommes

Cinq départements et 12 territoires, répartis aux quatre coins du globe apportent à la



France métropolitaine et d'Outre-Mer,
Union Européenne.svg
JeffMill1 – Travail personnel CCBY-SA 4.0

France près de 10 millions de km² supplémentaires de zone économique exclusive ce qui en fait la seconde ZEE au monde. La Convention de Montego Bay (1994) accorde en effet à l'État côtier les droits souverains en matière d'exploitation et d'usage des ressources sur une

largeur de 200 MN, sur la colonne d'eau et le sous-sol, avec la possibilité de solliciter certains droits supplémentaires sur le plateau continental jusqu'à 350 MN, portant la zone sous responsabilité française à plus de 11 millions de km². Le potentiel est important tant en ressources halieutiques qu'en minéraux (manganèse, platine et cobalt).

Elle donne ainsi à la France une profondeur stratégique qu'elle croyait avoir définitivement perdue au lendemain de la seconde guerre mondiale, et à la suite de la décolonisation. Cette souveraineté lui donne un devoir de gestion, de surveillance, de sécurité et de protection sur un domaine largement méconnu, qui concentre 80% de la biodiversité marine française.

C. LA FRANCE FACE A UNE RÉGION MÉDITERRANÉENNE EN ÉBULLITION

1. Les enjeux géopolitiques

La Méditerranée est bordée par 21 pays avec une population totale en 2021 de 531 millions d'habitants. Elle occupe une position géopolitique stratégique entre l'Europe, l'Afrique, et, à travers le Moyen Orient, l'Asie. C'est la principale voie commerciale vers l'Asie via le Canal de Suez et le détroit du Bosphore, et vers l'Atlantique par le détroit de Gibraltar. C'est un couloir essentiel pour les approvisionnements énergétiques de l'Europe et d'échange d'informations par le biais d'un réseau dense de câbles sous-marins. C'est un lieu de transit commercial qui voit passer 25% du commerce mondial. Enfin c'est une réserve de gisements offshore majeurs d'hydrocarbures, qui attisent les convoitises des pays riverains.

Sur cette partie du monde, les tensions liées aux rivalités locales et mondiales n'ont fait que s'aggraver depuis 50 ans. La longue liste des conflits et des tensions actuels¹⁴ donne le tournis. On peut lister les guerres civiles en Syrie et en Libye, le conflit Israël-Hamas, les revendications d'indépendance kurde en Turquie, l'islamisme radical des Ayatollah iraniens, les ambitions turques de puissance régionale (outre son occupation illégitime de la partie nord de Chypre), la décomposition de l'État libanais, les tensions Algérie-Maroc liées au Sahara occidental ...

¹⁴ Dedeyan, Jean Marie, Fondation Charles de Gaulle, 8/5/2023

La région fait l'objet non seulement de nombreuses rivalités régionales mais **c'est le lieu également de confrontation des ambitions des grandes puissances mondiales**, Russie (pour son accès aux mers chaudes), Chine (*Nouvelles routes de la soie*) et États-Unis.

La France, plus grande puissance de la région, a une responsabilité considérable dans la recherche et le maintien d'une zone prospère et durable. Depuis 30 ans, la politique française s'est d'abord inscrite dans le cadre du partenariat Euromed ou «Processus de Barcelone», initié par l'Union Européenne en 1995, qui a créé un espace de dialogue et de coopération au service de la paix et du développement régional. Face à un manque de résultats, **Nicolas Sarkozy lance en 2008 « l'Union pour la Méditerranée » avec 42 pays de l'UE et du pourtour méditerranéen**. Il s'agit d'un forum où les pays adhérents peuvent débattre de questions stratégiques dans un but de promouvoir stabilité et intégration. La politique française cherche d'autre part à « favoriser le renforcement des enceintes de coopération multilatérales, promouvoir une politique tournée vers les sociétés civiles et la jeunesse, et soutenir une ambition européenne forte à l'égard des pays du Sud¹⁵».

2. La Méditerranée, espace de transit pour les approvisionnements européens en énergie et les réseaux Internet

C'est le principal lieu de passage pour les hydrocarbures du Moyen Orient importés en Europe, soit par bateau au travers du Canal de Suez et du Détrict du Bosphore, soit par pipeline, particulièrement pour les hydrocarbures venant de Russie et d'Azerbaïdjan ou d'Algérie. **Des explorations récentes ont par ailleurs permis de déceler des gisements offshores de pétrole et de gaz naturel dans les ZEE du Proche Orient et d'Afrique du Nord (Lybie, Égypte)**, qui sont revendiqués par plusieurs pays. La France s'est associée depuis 2021 au «Forum du Gaz en Méditerranée orientale» (Grèce, Chypre, Israël, Égypte, Palestine, Jordanie et Italie) dont l'objectif est de favoriser un dialogue structuré sur l'exploitation des réserves de gaz dans la région et qui est surtout perçu comme un moyen de contrer les manœuvres de la Turquie.



La Méditerranée est également un lieu de passage vital pour les câbles de télécommunication sous-marins. La France y joue un rôle central. **Marseille est devenu en effet le 7^{ème} hub mondial d'interconnexion de réseaux, bientôt le 5^{ème}** avec la mise en service récente du réseau « 2Africa » (45 000 km de longueur autour du continent africain) et du futur réseau méditerranéen « Medusa », prévu pour 2025. Un total de 18 câbles internationaux venant d'Asie (Sea-Me-We 1,2,3,4,5 et 6)

¹⁵ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/strategies-regionales/politique-mediterraneenne-de-la-france/actualites-et-evenements/article/politique-mediterraneenne-de-la-france>

et d'Afrique traversent la Méditerranée et débouchent aujourd'hui dans des stations « d'atterrissement » à Marseille. La France reste un opérateur majeur tant sur le plan de la fabrication de câbles (Alcatel Submarine Networks, 1er fabricant européen), de la pose et de la réparation (Orange Marine, Louis Dreyfus Travocéan) et de la gestion des réseaux. **C'est un des rares pays à atteindre une quasi-souveraineté dans ce domaine.** Seule la fabrication des composants électroniques, réalisée essentiellement à Taïwan, lui échappe.

3. Croissance démographique et réchauffement climatique

Le sud et l'est de la Méditerranée connaissent depuis de longues années une forte poussée démographique (+ 24% de 2000 à 2021) avec un impact défavorable sur l'environnement. Les ressources hydrauliques sont inégalement réparties et posent des problèmes d'accès à l'eau. La Méditerranée est d'autre part un « hotspot » du réchauffement climatique. La hausse graduelle des températures influe sur les rythmes de précipitation, étend les zones de sécheresse agronomiques et hydrauliques et fragilise les écosystèmes locaux. La mer se réchauffe presque aussi vite que le globe (+1,1% depuis un siècle¹⁶) impactant la biodiversité et modifiant les espèces marines.

La volonté de protéger l'environnement et de favoriser un développement durable ne peut se réaliser qu'en étroite collaboration entre tous les pays du pourtour méditerranéen. La France y travaille activement dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de l'ONU. Un observatoire méditerranéen de l'environnement (Plan Bleu) a été ainsi mis sur pied en 1977 pour sensibiliser les dirigeants et décideurs méditerranéens. Il participe à plusieurs projets pour soutenir les pays méditerranéens dans leurs efforts de définition et de mise en œuvre de politiques d'adaptation au changement climatique.

4. Le défi migratoire et sécuritaire

Les migrations de population en Méditerranée ne sont pas un phénomène nouveau. Elles ont toujours existé, liées aux conflits, aux razzias, à la colonisation, aux crises économiques, aux famines... Elles se sont accrues au XXème siècle avec le besoin dans les pays du nord de la Méditerranée de main d'œuvre nombreuse moins coûteuse, mouvement amplifié par le phénomène de regroupement familial. Depuis, au fur et à mesure que s'aggravait la fracture économique entre le sud et le nord du bassin, s'est greffée **une vague croissante d'immigration illégale fuyant pauvreté, guerre, répressions politiques ou menaces terroristes.** Un pic a été atteint en Europe en 2015 avec l'arrivée de plus d'un million de migrants fuyant principalement le conflit syrien. Si la Grèce (migrants syriens) et l'Italie (migrants africains et maghrébins) sont les deux principaux pays touchés, la France est également largement concernée.

¹⁶ Guillot, Joël

Disposant de 400 kilomètres de frontières terrestres avec l'Italie, la région Sud concentre plusieurs points de passage importants, à Menton et dans la vallée de la vallée de la Roya, aux cols de Larche et de Montgenèvre. Avec 850 kilomètres de frontières maritimes, le sud de la France doit faire face également à l'arrivée de migrants traversant la Méditerranée sur des embarcations de fortune au péril de leur vie, secourus par des navires d'organisations non gouvernementales (ONG). Au flux migratoire, viennent s'ajouter tous les trafics illicites de contrebande, en particulier de drogues et d'armes.

La réponse ne peut être que collective au niveau européen. Ainsi Frontex créé en 2004 pour aider à coordonner les actions des gardes côtes nationaux de l'UE, devient en 2016 une Agence européenne dotée d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

Pour organiser la solidarité entre ses membres, l'Union Européenne a adopté en mai 2024 le « Pacte sur l'Immigration et l'Asile ». Cet accord transfère le traitement des demandes d'asile aux frontières extérieures de l'Union, met en place un mécanisme de solidarité entre états membres, basé soit sur l'accueil partagé de migrants soit sur un soutien financier, et renforce les reconductions dans leur pays d'origine des migrants qui n'auraient pas vocation à rester. Mais il faudra attendre 2026 pour qu'il soit mis totalement en application.

D. **LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE DANS SON RAPPORT AUX « GRANDS ENSEMBLES »**

1. **Dans quelle mesure peut-on parler de souveraineté de la France dans l'espace européen ?**

De la création du Marché Commun à 1966, le Général de Gaulle a toujours opposé une idée de nation indépendante disposant d'une souveraineté sans condition à une Europe supranationale. **Depuis, tous les dirigeants français, quel que soit leur bord politique, ont été pro-européens et pro-actifs.** La France s'est associée aux autres pays membres pour régulièrement transférer des compétences au Parlement Européen et à la Commission Européenne en amputant une partie de la souveraineté nationale. Ces transferts continuent au fil de l'eau et témoignent d'un glissement progressif vers le fédéralisme.

L'Europe est aujourd'hui face au dilemme de la souveraineté¹⁷. Malgré l'existence, depuis le traité de Lisbonne de 2007, de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PESC), **la règle de l'unanimité demeure pour toute action extérieure et la majorité des pays membres restent attachés au parapluie américain.** Il n'existe pas de véritable défense européenne, ni de souveraineté européenne. À cet égard la France dispose de l'armée la plus étouffée, la plus aguerrie et autonome (« combat proven »). Elle est le seul pays à disposer d'une force nucléaire et ses différentes tentatives de la mettre au service de l'Union

¹⁷ Cécile Robert – Monde diplomatique n°192 décembre 2023

Européenne dans le cadre d'une autonomie stratégique ne reçoivent que peu d'échos tant la méfiance face à une France envahissante est tenace.

La souveraineté française est constamment défiée, d'abord par le débat sans fin entre Europe des nations et Europe fédérale, ensuite par les dissensions et jeux de pouvoir des grands pays européens, la France étant souvent isolée, enfin par l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est qui affaiblit le pouvoir de leadership des nations fondatrices.

La souveraineté des pays européens reste vulnérable parce que dépendante de la puissance des États-Unis qui trouve sa force dans une synergie des domaines étatique, économique et culturel, synergie inexiste entre pays européens. **A contrario, il nous apparaît que la France dans le domaine de la Défense, tire son épingle du jeu.**

2. La souveraineté de la France face aux logiques d'empire

Même si les écosystèmes sont très différents, des caractéristiques communes unissent les blocs émergents des BRICS+ en ce début du XXIème siècle, en particulier Russie, Inde, Chine, Iran et Turquie.

Ces caractéristiques sont une culture multimillénaire qui a forgé un peuple uni, un âge d'or passé d'une puissance respectée ou dominante, puis une humiliation subie de la part des occidentaux et une rétrogradation au siècle dernier tant au plan international qu'économique. Ajoutons à cela la concordance aujourd'hui de l'émergence d'un homme fort dans chacun de ces pays et nous avons là tous les ingrédients d'un populisme nationaliste et revanchard contre la culture occidentale, sa richesse et sa domination.

a. La Chine

Puissance régionale en Extrême-Orient depuis des millénaires, elle a développé les routes commerciales de la soie vers l'Europe et la France dès le moyen-âge jusqu'à «l'humiliation» dans la seconde moitié du XIXème siècle : commerce sous contrainte, concessions aux « barbares », amputation de parties de son territoire, effondrement de la dynastie chinoise suivi par une période trouble de chaos au XXème siècle. De cette parenthèse d'humiliation de plus d'un siècle vient d'émerger un homme fort, Xi Jinping, qui unit son peuple autour d'un sentiment nationaliste exacerbé et un but unique : **Chine leader mondial**.

Depuis son entrée dans l'OMC en 2001, la Chine s'est lancée dans la conquête économique du monde, en privant petit à petit ses 'concurrents' de leurs anciens débouchés économiques ou ressources en matières premières. Ses principales armes sont les fameuses « routes de la soie » et l'Organisation de Coopération de Shanghai (SCO – 2011) entre les BRICS. Les Chinois viennent ainsi concurrencer la France sur ses zones d'influence politique et économique : Afrique du Nord, bassin méditerranéen, et même Afrique de l'Ouest. «*La Chine émerge progressivement dans cet espace méditerranéen comme un partenaire certes moins*

puissant que les États-Unis, mais plus habile, plus stable et moins dominateur et moralisateur que les Européens¹⁸.

Rajoutons que la Chine rend ses ‘partenaires’ redevables à terme financièrement donc politiquement, tout ceci **sans velléité affirmée de conquête territoriale ou d’ingérence politique et moralisatrice, au contraire de l’Occident au siècle dernier.**

La Chine est le premier partenaire commercial de l’Europe depuis 2021, représentant 16% des échanges de marchandise en valeur. Première source d’investissement asiatique en France, septième parmi les investisseurs mondiaux: plus de 900 implantations d’entreprises chinoises et 50.000 emplois créés en France. La France est le troisième partenaire européen de la Chine, avec 3,1% du commerce extérieur chinois. Malgré ce déséquilibre commercial, la France dispose de moyens pour ‘compter’ aux yeux de la Chine. **Derrière les 3,1% se cachent des biens et des secteurs clés pour la Chine, pour renforcer sa souveraineté en matière d’indépendance économique** : aéronautique (31%), nucléaire (24%) et agro-alimentaire (11%). Tout comme elle a besoin de s’approprier les technologies à haute valeur ajoutée, **la Chine a besoin d’écouler ses biens pour faire rentrer des devises**. Voilà deux points faibles dans la cuirasse économique de la Chine.

Pour rester souverain face à la Chine, La France est face à un double défi : Un défi politique et diplomatique : « **Il revient aux Européens et à la France de réinventer leur relation avec les États méditerranéens, [...], s’ils veulent demeurer un partenaire de premier plan. Faute de quoi la Chine pourrait à long terme devenir la première puissance économique de la région méditerranéenne** ».¹⁹

Un défi économique et technologique : Pour rattraper son retard technologique dans les industries stratégiques, la Chine fait miroiter l'accès à son marché immense en contrepartie d'un transfert de technologie et de compétences. Mais cela ne peut concerner qu'une technologie précédente et amortie au risque de se voir rapidement dépassé.

Pour éviter une concurrence déloyale, il faut mettre en place des barrières douanières imposées quand il y a non-respect du droit international du travail et en particulier des normes. En parallèle, il sera nécessaire de proposer aux pays du Sud proche une vraie politique économique pérenne, qui développe leur tissu éducatif, universitaire et industriel. En contrepartie d’investissement dans le ‘local content’ et la ‘social value’, ces derniers s’engageraient à acheter prioritairement nos produits.

¹⁸ Vairon, Lionel, « La Chine en Méditerranée, l’émergence d’une nouvelle puissance » - confluences méditerranée – 2010/3 (n°74)

¹⁹ Vairon, Lionel, « La Chine en Méditerranée, l’émergence d’une nouvelle puissance » - confluences méditerranée – 2010/3 (n°74)

b. La Russie

Les relations entre la France et la Russie sont anciennes (Xième siècle) même si elles ne s'officialisent réellement qu'à partir du XVIIIème siècle. Si on peut constater une admiration réciproque pour leurs cultures respectives, les périodes d'opposition et de tension dans les relations géopolitiques sont plus fréquentes et plus longues que les périodes de coopération. Les ambitions géopolitiques de chaque État se heurtent le plus souvent de front, et les périodes d'entente sont plutôt le fruit d'une alliance de circonstance liée à une crainte partagée face à un ennemi commun (Prusse 1756, Empire allemand 1888, Allemagne nazie 1935 ...).

À partir de 1966, un nouveau rapprochement s'opère entre les deux pays, le général de Gaulle cherchant à se soustraire à la domination américaine et mettant en avant « l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural ». Cette détente ne durera que dix ans. Il faudra attendre l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev et de la Perestroïka pour retrouver des accords de coopération.

L'invasion de la Crimée en 2014 puis la crise ukrainienne de 2022 ont considérablement tendu les relations entre les deux pays. La France en tant que membre de l'Union Européenne et de l'OTAN, a soutenu les sanctions économiques contre la Russie et a participé aux efforts diplomatiques pour résoudre le conflit (accords de Minsk II), notamment via le format Normandie.

Sur le plan militaire, l'arrivée de la guerre sur le continent européen a poussé la France d'une part, à doubler son budget militaire dans la nouvelle Loi de Programmation Militaire (LPM 2024-2030) pour moderniser ses forces armées et renforcer ses capacités de défense, notamment en matière de cybersécurité, et d'autre part à renforcer sa présence sur le flanc Est de l'OTAN en envoyant des troupes en Pologne, en Lituanie et en Roumanie.

Sur le plan économique, les sanctions imposées à la Russie ont lourdement pénalisé le commerce entre les deux pays qui a chuté de moitié entre 2021 et 2022 à 3,1 milliards d'euros. Il faut noter cependant la forte hausse des exportations françaises vers les pays voisins de la Russie (Kazakhstan, Arménie et Kirghizstan) signe de contournement possible des sanctions. Sur le plan des importations la France reste dépendante du GNL russe (600 M€ sur le début 2024), même si l'objectif est de s'en affranchir à horizon 2027.

Les répercussions ont été également sévères pour les entreprises françaises opérant en Russie. A la veille de l'invasion de l'Ukraine, la France était le 1^{er} employeur étranger (160 000 personnes) au travers de plus de 500 filiales. Si une majorité d'entre elles se sont retirées du marché russe au prix de provisions élevées (3 Md€ pour la Société Générale), un certain nombre continuent à opérer sur place.

c. L'Iran

Tout au long du XIXème siècle, la Perse a été sous ingérence des deux grands empires, Russe au Nord et Britannique au Sud et à l'Est. L'humiliation d'une vieille civilisation au passé

puissant et riche, n'a été lavée qu'en 1921 avec le coup d'état de Réza Khan qui restaure une certaine souveraineté, mais est obligé en 1941, par les Britanniques et les soviétiques, d'abdiquer en faveur de son fils, Mohammad Reza Pahlavi, futur Shah d'Iran. Celui-ci devient progressivement inféodé économiquement à l'Occident, et en particulier aux États-Unis, et contribue à appauvrir sa propre population. Les ingrédients d'une révolution étaient là. Bourgeoise au départ, elle a été ensuite confisquée par l'extrémisme religieux chiite de l'ayatollah Khomeini où la fierté nationaliste, la haine des États-Unis et de l'Occident, et la suprématie de la religion d'état se sont imposés dans les couches pauvres majoritaires. L'Iran a alors multiplié sa logique d'empire régional contestant la souveraineté de l'Occident par procuration auprès de groupes armés comme le Hezbollah libanais et les Houthis du Yémen, et trouve aujourd'hui des soutiens auprès de la Russie et de la Chine.

Endiguer l'alliance Russie-Chine-Iran est un des défis majeurs pour l'Europe et plus généralement pour l'Occident. La relation France-Iran est paradoxale. Certes les intérêts français sont affectés par l'Iran dans le pourtour sud de la Méditerranée, mais l'histoire 'comparable' de ces deux vieilles civilisations et **l'évitement de la France sur l'alignement des États-Unis pondèrent les relations conflictuelles**. La France, en leader européen pour la circonstance, a une carte à jouer et pourrait remplir avec l'Europe le rôle de grand bloc modérateur.

3. Les BRICS+ : un jeu de GO à but uniquement commercial ?

L'excès d'hégémonie occidentale a conforté des pouvoirs opposés à partir des cultures musulmanes, bouddhiste, orthodoxe, et hindouiste constituant les pôles actuels de puissance que sont la Chine, la Russie, l'Inde et le monde arabo-musulman. Leur réunion avec le Brésil au sein des BRICS en 2009, puis avec l'Afrique du Sud en 2010, n'est encore qu'un lieu de discussion et de réflexion, pendant du G7, mais il commence à déboucher sur des actes significatifs.

Les BRICS apparaissent comme les représentants du Sud Global. **Les accords au sein de ce groupe constituent une enceinte de coordination de mesures de plus en plus alternatives au monde occidental, passant par la « dédollarisation » de leurs économies.** Le Yuan chinois est progressivement utilisé par les pays membres comme monnaie d'échange internationale. Les sanctions imposées contre la Russie ont renforcé les liens au sein du groupe au détriment des circuits dominés par les occidentaux. Ces sanctions ont conduit à la mise en place par la Russie d'une plateforme de règlement en monnaies nationales pour les transactions entre BRICS.

Au 1^{er} janvier 2024, les BRICS se sont ouverts à l'Iran, les Émirats arabes unis, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie Saoudite (pour le moment à titre officieux). L'adhésion de ces pays s'inscrit dans le cadre plus large d'un intérêt prononcé de nombreux pays du Moyen Orient pour le groupe politico-économique. **Cette liste confirme la forte empreinte russe sur la**

région et l'offensive géostratégique majeure lancée régionalement par la Chine, leader incontesté du groupe. Les quatre pays moyen-orientaux possèdent tous de substantielles réserves d'hydrocarbures. Avec l'Éthiopie, ils forment une certaine continuité, notamment en matière logistique, entre le continent africain, le Moyen Orient et l'Asie, facilitant les connexions entre elles des différentes portions des *Nouvelles routes de la soie*.

L'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont vu dans cette adhésion le moyen de sécuriser sur le long terme leurs exportations de pétrole vers la Chine. Ils considèrent cette dernière comme un partenaire de choix pour la diversification de leur économie.

L'Iran apparaissait comme un candidat naturel pour les BRICS en vue de sa vision antioccidentale du monde et sa recherche d'un système politico-économique alternatif. Depuis 2005 il déploie une stratégie résolue de rapprochement avec ses voisins russe et chinois. Le pays exporte ainsi la très grande majorité de son pétrole vers la Chine qui en retour devrait y investir à hauteur de 400 milliards de dollars sur 25 ans .

L'Égypte s'est toujours employée à garder une forme d'indépendance politique. Elle s'affirme toujours comme un pays non-aligné. Son intérêt pour les BRICS est d'ordre financier et économique : faire face aux pénuries de liquidité avec l'aide de la Chine au travers de prêts de sauvetage, et explorer l'opportunité d'investissements chinois d'une valeur de 5 milliards de dollars dans la zone économique du Canal de Suez. Le pays mise enfin sur les BRICS pour développer des accords monétaires alternatifs afin d'atténuer sa dépendance au dollar américain.

Deux acteurs régionaux majeurs sont encore absents de ce groupe : Après un premier échec en 2018, la **Turquie** a souhaité privilégier la relance de son processus d'adhésion à l'Union Européenne. Mais devant les atermoiements européens, le ministre des affaires étrangères turc a récemment réaffirmé sa volonté d'adhérer aux BRICS²⁰. L'**Algérie** en est également absente malgré son soutien fervent à Moscou et l'existence d'un « pacte stratégique global » avec Pékin. D'une part, son économie ne satisfait pas aux exigences de compétitivité et d'attractivité, la majeure partie de ses recettes reposant sur l'exportation des hydrocarbures, et d'autre part, sa position sur la question marocaine et celle du Sahara Occidental se heurte de front à l'axe Arabie Saoudite-Émirats arabes unis-Égypte, tous membres des BRICS.

²⁰ Déclaration de M. Hakan Fidan, ministre des Affaires étrangères turques lors de sa visite officielle en Chine (South China Morning post et EuroTopic du 10 juin 2024).

II. L'AVENIR DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE

A. POINTS DE REPÈRES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE (DN)

1. Historique

a. Les débuts

Le développement de la guerre froide et l'explosion de la première bombe nucléaire soviétique en 1949, amena la France à ne plus conserver une position pacifiste. Alors que la question de l'armement atomique de la France n'était toujours pas posée officiellement, **René Pleven, ministre de la Défense, met en exergue en août 1954 l'importance de l'arme nucléaire pour la puissance d'une nation qui veut se hisser au niveau mondial.** La guerre froide amène les forces françaises à tenir un créneau de première ligne dans le dispositif allié en cas d'invasion des troupes du pacte de Varsovie.

Dès 1957, au titre du Plan d'assistance mutuelle, les États-Unis livrent à la France une trentaine de missiles américains capables d'emporter une ogive atomique, les HONEST JOHN, d'une portée de 38 kilomètres et d'une puissance de 20 kilotonnes, pouvant être tirés de camion-rampe tous chemins²¹. En cas d'activation de l'article 5 du Traité de Washington, les batteries *HONEST JOHN* françaises, sous commandement opérationnel américain, pouvaient déclencher leur tir nucléaire au plus près de l'ennemi.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle en juin 1958 marque la reprise d'un programme lancé, de manière clandestine, sous la IV^e République. Il avait d'ailleurs déclaré que c'était bien dans la perspective de permettre à la France de devenir une puissance atomique qu'il avait créé le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) dès 1945, estimant que seul l'accès de la France au rang des puissances atomiques lui permettrait d'être indépendante des deux Blocs.

Premier organisme public au monde en charge de mener des travaux de recherche à la fois dans le domaine des applications civiles et de défense nationale de l'énergie atomique, le CEA participe à la reconstruction économique et politique de la France²².

b. Les essais

Le 13 février 1960, le premier essai nucléaire est réalisé à Reggane, dans le Sahara algérien, faisant de la France la quatrième puissance nucléaire, après les États-Unis,

²¹ Histoire et doctrine d'emploi de l'armement nucléaire tactique français (1959 – 1996) 2/2, cahier de la pensée mili-Terre, 6 juin 2020, https://www.penseemilitaire.fr/fr/_244_1013077.html

²² Dominique Mongin, *Histoire de la dissuasion nucléaire*, Archidoc, Paris, 2021, page 128

l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Seize autres essais seront réalisés dans le sud algérien jusqu'en 1966. De 1966 à 1996, 193 essais sont menés en Polynésie française.

Depuis 1996, au nom du principe de suffisance et suite à la signature du traité d'interdiction des essais nucléaires, **tous les essais français sont simulés**.

c. Les composantes

- En octobre 1964, la première composante des forces nucléaires françaises, les Forces aériennes stratégiques (FAS), devient opérationnelle avec des avions porteurs **Mirage IV**, des ravitailleurs C135-F et l'arme nucléaire, l'AN11²³. Du jour au lendemain, le positionnement de la France sur le plan international se trouve radicalement changé. Aujourd'hui la mission de défense aérienne est assumée par le Rafale B au standard F3 avec une capacité de frappe mondiale grâce au support des Airbus 330 MRTT.



2022 : Les FAS fêtent leurs 58 ans²⁴

La Marine Nationale participe également depuis 1978 à la composante aéroportée, grâce à la force aéronavale nucléaire (FANu), vecteurs aériens embarqués sur le porte avion et susceptibles d'être équipés de bombes nucléaires. À l'époque cette capacité est confiée aux avions Dassault Super-Étendards. Il est remplacé dorénavant par le Rafale M à bord du Porte-avions Charles de Gaulle.



Afin de bâtir la « triade stratégique », la France va consentir un effort financier substantiel pour la dissuasion (la moitié des crédits d'équipement militaire et le quart du budget des armées). **Le 28 janvier 1972, le Redoutable, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engin (SNLE)**

SNLE Le Terrible²⁵

français entame sa première patrouille au sein de la Force océanique stratégique (FOST) avec un chargement de 16 missiles M1²⁶ d'une portée de 2 450 kilomètres équipés d'une tête nucléaire de 500 kilotonnes²⁷. Cinq autres sous-marins de ce type viendront compléter cette flotte jusqu'en 1985. Depuis, la France maintient en permanence au moins un de ces sous-marins en patrouille. Ce type de bâtiment assure la garantie d'une frappe nucléaire de riposte, en raison de la difficulté de le localiser lors de ses patrouilles en plongée.

²³ AN11 : L'AN-11 est une bombe à fission, à plutonium, de 60kt, pesant environ 1500 kg du même type que celle qui explosa à Nagasaki.

²⁴ Photo : Armée de l'Air et de l'Espace – A. Paringaux

²⁵ Photo Marine Nationale : <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/lancement-dun-missile-balistique-strategique-m51>

²⁶ Le M1 est le missile balistique à portée intermédiaire français ;

²⁷ Dominique Mongin, *Histoire de la dissuasion nucléaire*, Archidoc, Paris, 2021, page 133

-La troisième composante est mise en œuvre en août 1971 sur le plateau d'Albion, avec la première unité de missiles sol-sol balistiques stratégiques (SSBS S2), de portée intermédiaire de 3500 km et relevant des FAS. La période de détente, suivie de la fin du monde bipolaire amènera l'arrêt d'exploitation du site du plateau d'Albion en 1998.

L'armée de terre se voit aussi confier à partir de 1974 une force de dissuasion nucléaire tactique. Le missile Pluton, système balistique nucléaire à courte portée, remplacé en 1991 par le missile sol-sol nucléaire tactique Hadès de 480 kilomètres de portée et d'une puissance de 80 kilotonnes, mais rapidement mis en veille technique. La fin de la menace immédiate en Europe, conjuguée aux initiatives de non-prolifération et de réductions financières amènent finalement le Président Chirac à renoncer au missile Hadès en 1997.



Aujourd'hui, la force de dissuasion nucléaire française met toujours en œuvre trois composantes : **la Force océanique stratégique (FOST)**, qui compte quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de la classe Le Triomphant armés des missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS) de type M51²⁸, **les Forces aériennes stratégiques (FAS)**, qui disposent de missiles air-sol moyenne portée améliorés (ASMP-A²⁹) emportés par les Dassault Rafale de l'Armée de l'air et **la Force aéronavale nucléaire (FANu)**. L'emploi éventuel des FAS et de la FANu est qualifié de « préstratégique » ou d'« ultime avertissement » précédant une frappe massive effectuée par les missiles balistiques M51 installés à bord des SNLE français.

d. La France et la maîtrise des armements stratégiques

Le concept de maîtrise et de réduction des armements stratégiques est né d'une volonté de contribution majeure à la sécurité internationale.

- **La France et le Traité de non-prolifération (TNP)**

Le principe de non-prolifération correspond aux différents moyens conventionnels ou politiques mis en œuvre pour empêcher les États ne possédant pas d'armes de destruction massive (ADM) – nucléaires, chimiques ou bactériologiques – de s'en doter. Reposant sur des engagements de désarmement, de non-prolifération nucléaire et de coopération sur les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et des applications nucléaires, il est adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 1968³⁰. Bien que la France, déterminée à poursuivre le développement de sa force de frappe nucléaire refuse d'adhérer à ce traité en 1968, le Général de Gaulle respecte les principes de non-prolifération dans les faits,

²⁸ M51 : missile d'une portée estimée à environ 10 000 km et d'une puissance correspondant à 1000 fois celle d'Hiroshima.

²⁹ ASMP-A : missile de croisière d'une puissance équivalente à une vingtaine de fois la bombe d'Hiroshima

³⁰ <https://www.francetnp.gouv.fr/le-tnp>

notamment en stoppant les négociations nucléaires trilatérales avec la RFA et l'Italie, puis en cessant la coopération avec Israël³¹. **En 1992, le président François Mitterrand**, dans le cadre du Plan global de maîtrise des armements et de désarmement qu'il a présenté devant les Nations unies le 3 juin 1991, **décide l'adhésion formelle de la France au TNP**.

- **La France et les traités de limitation des armes stratégiques**

Alors que les traités de limitation des armements stratégiques (SALT), signés par les Etats-Unis et la Russie en 1972 et en 1979, fixent des plafonds aux armes stratégiques offensives supérieurs aux niveaux atteints, les traités successifs de réduction des armements stratégiques (START), signés en 1991, 1993 et 1997 entre les deux grands, visent la réduction de ces armes. **Bien que la France ne soit pas partie prenante, elle salue ces accords**, notamment le dernier traité NEW START, prolongeant la réduction des armements et signé en 2021.

- **La France et le traité d'interdiction sur les armes nucléaires (TIAN)³²**

Traité interdisant l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation des armes nucléaires et visant l'élimination complète des armes nucléaires, le TIAN entre en vigueur en 2021 et ne s'adresse qu'aux démocraties occidentales. Estimant avoir des responsabilités particulières pour la préservation et le renforcement de la paix et de la sécurité internationale, **la France ne signe pas le TIAN**.

e. **Les principes édictés dès 1964, sont toujours d'actualité**

La France envisage une arme de légitime défense de non-emploi qui peut faire comprendre à l'adversaire que les pertes qu'il aurait à subir, « **des dommages inacceptables** », sont sans commune mesure aux gains qu'il pourrait avoir : on l'oblige à reculer s'il touche à nos intérêts vitaux. Afin de faire douter l'adversaire sur ses intentions et de garder une marge de manœuvre, **une ambiguïté stratégique** est volontairement maintenue au sujet des intérêts vitaux. Bien que l'on sache que ces derniers concernent l'exercice de la libre souveraineté, la protection de la population et l'intégrité du territoire, la ligne rouge à ne pas dépasser n'est pas énoncée.

f. **L'un des fondamentaux de la politique de défense du pays**

Arme politique d'action préventive qui marque une véritable rupture stratégique, en raison de sa puissance et de la radicalité de ses effets, **la force de dissuasion nucléaire française s'est affirmée comme l'un des fondamentaux de la politique de défense du pays** et de son identité politique, incarnant la liberté d'action face au monde extérieur.

³¹ <https://journals.openedition.org/rha/7154>

³² <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276902-traité-sur-linterdiction-des-armes-nucléaires-entre-en-vigueur-en-2021>

Malgré la chute du mur de Berlin et la disparition de la confrontation Est-Ouest, l'augmentation du nombre de pays accédant au club nucléaire et la volonté de poursuivre sur la voie d'une politique de non-violence mais crédible, ont conduit les autorités françaises à conserver le concept, par souci de prudence. En effet, l'évolution internationale faisait apparaître des crises et des tensions nouvelles, invitant à ne pas baisser la garde³³. **La dissuasion nucléaire continuait de s'affirmer comme le meilleur moyen de préserver l'autonomie stratégique**, c'est à dire la capacité militaire à protéger, par soi-même, ses propres intérêts vitaux.

Constituant actuellement l'une des six grandes fonctions stratégiques de la défense³⁴, la dissuasion est décrite aujourd'hui comme une composante devant être robuste et crédible. La « dissuasion nucléaire de demain », estimée à 54 milliard d'euros, représente 13% du montant de la Loi de programmation militaire 2024-2030 (soit 413 milliards d'euros).

2. Doctrine

La doctrine s'articule autour de trois grands concepts :

- **La permanence**, car la dissuasion s'exerce de manière continue,
- **La suffisance**, c'est-à-dire que l'arsenal français est maintenu au plus bas niveau possible compatible avec le contexte stratégique et l'évolution prévisible de la menace,
- **La souplesse**, qui implique que la politique s'adapte au contexte géopolitique ainsi qu'au contexte technologique et militaire.

Au-delà de ces principes fondamentaux, la dissuasion repose sur une volonté manifeste de l'utiliser et sur des capacités dont la crédibilité peut être démontrée. Cette crédibilité repose sur une modernisation permanente des moyens, une transparence des forces, une démonstration fréquente des capacités grâce à la réalisation d'exercices « grandeur nature » déployant le scenario de raid nucléaire³⁵ et aussi sur la crédibilité du seul responsable décisionnaire de sa mise en œuvre : le Président de la République française.

3. Le positionnement présidentiel et international

Depuis sa mise en œuvre, la spécificité de l'arme nucléaire a conduit les différents présidents de la République à s'exprimer sur la doctrine et son évolution au cours de leur mandat. Si la puissance nucléaire française sert l'indépendance du pays, sa plus-value européenne est reconnue dès sa création, aussi bien au niveau national qu'international.

Ainsi, **la déclaration d'Ottawa de 1974 reconnaît la contribution indirecte de la dissuasion française à la sécurité de l'Alliance atlantique**, au sens où l'existence d'une dissuasion autonome complique le calcul d'un agresseur potentiel.

³³ Pascal Drouhaud, Guerres et conflits contemporains n°223, pages 127 à 140

³⁴ Revue nationale stratégique 2022, page 31

³⁵ Exercices trimestriels POKER et nombreux autres exercices d'entraînement

Le 7 février 2020, le Président Emmanuel Macron déclare que « nos forces nucléaires renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et qu'à cet égard, elles ont une dimension authentiquement européenne »³⁶. Il invite à un dialogue stratégique des Européens sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans la sécurité collective de l'Europe. En filigrane, on peut entrevoir une volonté de consolider une culture stratégique commune afin que l'Union devienne un acteur politico-stratégique autonome³⁷. Il confirme à nouveau cette vision lors de son discours du 30 janvier 2024 en Suède en déclarant « qu'une partie de nos intérêts vitaux ont une dimension européenne »³⁸.

B. PERTINENCE DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE

1. Souveraineté et diplomatie française : la garantie d'une liberté d'action et le statut de grande puissance

a. Liberté décisionnelle et politique d'indépendance vis-à-vis des USA

- **Concernant le volet militaire**, le Général De Gaulle, estimant que l'arme atomique permet à la France de dissuader les attaques, décide, malgré la contestation du Président américain Johnson, de se dégager de l'Alliance militaire de l'OTAN en 1966 et dénonce unilatéralement les accords relatifs à la présence des forces américaines sur le sol français et à la participation de la France au système de défense intégré.

- **Économiquement**, il s'en prend ouvertement à l'hégémonie du dollar et à son exorbitant privilège en appelant au retour de l'or comme étalon monétaire international. En échangeant les dollars français contre de l'or, il affranchit les activités économiques de la France de la devise américaine.

- **Diplomatiquement**, non seulement il condamne l'intervention américaine au Vietnam en 1966, mais aussi l'idée d'un monde exclusivement dominé par deux blocs. Affichant clairement l'espoir futur d'une entente européenne, définissant géographiquement ce continent comme un territoire s'étendant de l'Atlantique à l'Oural, le Général déploie sa politique vers l'Est en affichant une volonté de dialogue avec les dirigeants soviétiques.

- **Techniquement**, il crée le CEA afin de doter la France d'un développement autonome des capacités nucléaires militaires et civiles. Aujourd'hui, cette entité est un acteur clé des programmes nucléaires de défense et pilote la planification industrielle de l'effort nucléaire français en toute autonomie sans avoir recours aux puissances étrangères.

³⁶ Discours doctrinal à l'École de guerre d'Emmanuel Macron du 7 février 2020

³⁷ Olivier Zivec, magazine Défense Sécurité Internationale, 3 mai 2024, <https://www.areion24.news/2024/05/03/penser-la-strategie-strategie-et-partage-nucleaire>

³⁸ Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les relations franco-suédoises, à Stockholm le 30 janvier 2024.

C'est ainsi qu'en 1996, le CEA lance le programme Simulation lors de la fin des essais nucléaires français et fait de la France le seul pays au monde avec les Etats-Unis à disposer de tels moyens de simulation en matière d'essais nucléaires.

La capacité nucléaire étant pleinement souveraine, de la conception à la mise en œuvre, elle permet de réaliser en toute sécurité et autonomie l'ensemble des composants nécessaires, ou à défaut, d'avoir des engagements de fourniture de ces composants d'une fiabilité absolue³⁹. **Aujourd'hui encore, un haut degré d'autonomie industrielle et technologique garantit la totale autonomie opérationnelle qui permet à la France de concevoir, de produire, de vendre et d'utiliser les équipements militaires sans autre contrainte que celles qu'elle s'impose.** Grâce à cette liberté d'action, la France est en mesure d'exercer une influence ainsi que des responsabilités politiques et militaires à l'échelle mondiale⁴⁰.

Dans un contexte où la compétition mondiale s'accroît autour des États continents (Etats-Unis, Chine, Russie) au détriment des États nations et où la Russie reste la principale menace militaire en Europe, la préservation de cette souveraineté nationale en matière de défense, devient encore plus indispensable que par le passé pour continuer à garantir notre survie.

b. Une dissuasion qui confère à la France le statut de grande puissance

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, **la possession de l'arme nucléaire, conjuguée à son poste de membre permanent au conseil de sécurité des Nations Unies, confère à la France le statut de grande puissance, en mesure d'influer sur les prises de décisions** grâce à un droit de veto dont elle peut user envers les résolutions qui iraient à l'encontre de ses principes ou de ses intérêts stratégiques. C'est ainsi que, par exemple, concernant l'intervention américaine en Irak en 2003, la France a pu s'opposer aux États-Unis de manière frontale. Il n'est pas certain qu'elle ait pu agir de même si elle avait été dépendante de cet allié pour le maintien de sa sécurité et la préservation de ses intérêts vitaux.

c. Une influence sur les prises de décision de niveau international et le rayonnement de notre politique étrangère

Le dialogue dissuasif relevant d'une dialectique d'interaction, et non d'opposition, développe une vraie culture des relations internationales dans notre rapport au reste du monde pouvant aller jusqu'à entraîner des mesures de « déconfliction »⁴¹.

2. La dimension européenne de la dissuasion française

La dissuasion française renforce la sécurité de l'Europe en compliquant notamment l'équation d'un adversaire potentiel qui serait confronté à la fois aux dissuasions nucléaires

³⁹ Laurent Collet-Billon, Revue défense nationale n°841, juin 2021, La France, acteur stratégique ? Pages 74 à 80

⁴⁰ Bruno Tertrais, audition à la commission de la défense nationale du 27 juin 2014

⁴¹ Olivier Zajec, intervention devant la Commission de la défense nationale du 18 novembre 2022

américaine, britannique, otanienne et française. Avec les difficultés d'appréciation qui en résulteraient, les possibilités que s'exerce une menace nucléaire en retour s'en trouveraient ainsi évidemment multipliées.

La dissuasion renforce aussi l'impact des interventions françaises au sens où la présence de soldats d'une puissance dotée envoie un signal fort à l'adversaire. C'est la raison pour laquelle les Estoniens, par exemple, sont attachés à la présence des forces françaises et britanniques sur leur sol.

Conscients de l'interdépendance de leurs intérêts vitaux respectifs, Français et Britanniques décident de coopérer dans le domaine nucléaire de la défense dès 1995⁴², réaffirment cette volonté en 2010 en signant les accords de Lancaster House puis laissent à nouveau entrevoir des perspectives d'un renforcement de la coopération militaire sur le futur missile de croisière ainsi que sur les armes à énergies dirigées lors du sommet Franco-britannique de mars 2023⁴³.

Le couple franco-britannique pourrait-il jouer un rôle moteur quant à une mutualisation du concept de dissuasion à l'échelle européenne ?

3. La dissuasion nucléaire au service de la sécurité

a. Les hypothèses d'engagement

Si la France n'est pas menacée de façon immédiate, trois hypothèses d'engagement majeur peuvent être considérées comme crédibles⁴⁴ :

- **La possibilité d'un conflit ouvert entre l'OTAN et la Russie**, comme l'enseigne la guerre d'Ukraine.
- **La menace des intérêts français du fait de tensions fortes en zone méditerranée**, où s'affirment des puissances telles que la Turquie, la Russie ou la Chine, tandis que les Etats-Unis ont tendance à s'en désengager.
- **Les convoitises croissantes à l'égard de nos territoires d'outre-mer et de leurs environnements maritimes**, qui pourraient se traduire par des actions hybrides, sous le seuil des conflits armés ou de conflits plus ouverts.

Bien que ces défis nécessiteraient une montée en puissance conventionnelle et que la dissuasion ne fournisse pas de solution à tous les cas de figure, **la dimension diplomatique de la France que lui confère la dissuasion, pourrait fortement influencer la posture d'acteurs qui envisageraient d'aller à l'encontre de nos intérêts.**

C'est le cas pour notre vaste zone économique exclusive (ZEE) indopacifique française, s'étendant de Djibouti à la Polynésie, englobant nos territoires riverains et présentant une

⁴² Déclaration conjointe franco-britannique sur la coopération nucléaire entre les deux pays, Londres le 30 octobre 1995.

⁴³ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/03/10/36eme-sommet-franco-britannique-un-nouveau-depart-pour-la-relation-entre-la-france-et-le-royaume-uni>

⁴⁴ Sénat, rapport d'information n°334, du 8 février 2023

fragilité du fait de son éloignement et de son étendue. La Force aéronavale nucléaire (FANU) pouvant agir « *tout azimut et couvrant tous nos intérêts, où qu'ils soient* ⁴⁵ », est en mesure d'en assurer la sécurité grâce à l'ambiguïté qu'elle véhicule au sujet de l'emport potentiel de l'arme nucléaire. Cette souveraineté maritime est d'autant plus indispensable aujourd'hui que cette zone indopacifique concentre des tensions interétatiques, notamment causées par la réémergence de la Chine et la crise de prolifération nucléaire et balistique nord-coréenne.

b. Assurer la sécurité dans un monde qui se réarme

Les arsenaux nucléaires nord-coréens et chinois sont en forte progression. Après avoir maintenu un arsenal limité à environ 200 têtes nucléaires (TN) depuis son premier essai nucléaire en 1964, le Chine possède aujourd'hui environ 500 TN et son arsenal pourrait atteindre le chiffre de 1500 en 2035, équivalent à l'arsenal américain en nombre, avec une transformation également rapide, tant en qualité qu'en quantité des vecteurs porteurs de l'arme nucléaire⁴⁶.

De son côté, la Corée du Nord ne cesse de provoquer ses voisins (Japon et Corée du Sud), développe un arsenal nucléaire crédible de 20 à 30 têtes, et serait capable d'en assembler une vingtaine d'autres.

On peut aussi mentionner l'avancement du programme nucléaire militaire iranien ainsi qu'Israël qui tient son armée de l'air en alerte pour une éventuelle intervention.

Alors que l'objectif initial de l'actuelle administration américaine était de réduire le rôle des armes nucléaires, elle est contrainte de s'adapter à ces nouveaux enjeux, avec la possibilité d'augmenter le nombre de têtes nucléaires déployées sur les vecteurs stratégiques, à l'expiration du traité New Start en 2026.

Dans ce contexte, la France doit rester vigilante, prudente et capable de réagir sans délai si notre souveraineté et notre sécurité nationale devaient être remises en cause.

c. Tirer notre outil de défense vers le haut

Augmentant aussi les performances et les compétences de l'outil conventionnel, la dissuasion renforce la sécurité du système de défense au sens large. Plus globalement, l'effort de dissuasion renforce la base industrielle et technologique de défense (BITD) française et par conséquent l'ensemble du tissu industriel du pays. Les grands maîtres d'œuvre du secteur de la défense, comme Naval Group, Technic Atome, Thales, Ariane Group, MBDA, Dassault Aviation et pas moins de 2000 petites et moyennes entreprises sont impliqués.

⁴⁵ Amiral Pierre Vandier, rapport d'information n° 1112 du 24 avril 2023, sur la dissuasion nucléaire

⁴⁶ Claude-France Arnould, Ramsès 2024, éditions Dunod 2024, pages 60

« À travers l'exigence portée par la dissuasion en termes de technologie, de savoir-faire, de compétences, en un mot d'excellence, c'est bien l'ensemble de la BITD qui est tirée vers le haut »⁴⁷.

d. Les leçons du conflit russe-ukrainien : le troisième âge nucléaire

Après s'être affirmé comme outil de dissuasion mutuelle entre les deux grands, puis avoir laissé espérer une élimination totale et définitive des armes nucléaires après la guerre froide, l'outil nucléaire resurgit dans l'ombre de la guerre conventionnelle de haute intensité russe-ukrainienne, ouvrant le troisième âge nucléaire et fait apparaître :

- **Le retour des tensions autour d'une attaque nucléaire tactique** de la Russie sur l'Ukraine comme un scenario crédible et envisageable ;
- **Le retour de la rhétorique nucléaire** dans le discours russe qui avertit l'Occident contre une "menace réelle" de guerre nucléaire en cas d'escalade du conflit en Ukraine.

L'exemple ukrainien démontre que les pays non protégés par l'arme nucléaire ne sont pas à l'abri d'attaques militaires frontales. Être doté aujourd'hui constitue un moyen de s'opposer à tout chantage, de dissuader tout adversaire d'une telle attaque et a permis à la France d'affirmer son soutien à l'Ukraine⁴⁸.

C. L'AVENIR DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE

1. Perspectives au regard des évolutions technologiques

a. La défense anti-aérienne et spatiale

Depuis le début des années 2000, la prolifération d'armes de destruction massive et de missiles balistiques à courte et moyenne portées conduisent à donner une priorité forte au développement de la défense antimissile de théâtre. La capacité de détection de la menace, notamment de son point d'origine, conditionne la réactivité et l'efficacité de la réponse.

Un choix devra être fait entre une défense axée sur les capacités balistiques, comme c'est le cas aujourd'hui, ou sur des armes à énergies dirigées tels que les lasers, ou les sources électromagnétiques à l'instar des Etats-Unis et du Royaume-Uni⁴⁹. De même, face aux missiles hypervéloces, **la question de la place de l'espace et d'une capacité de détection satellitaire associée à des moyens d'interception en haute altitude devra être envisagée.**

⁴⁷ Général Bellanger, rapport d'information n° 1112, portant recueil d'auditions de la commission sur la dissuasion nucléaire du 24 avril 2023

⁴⁸ M. Thomas Cassilloud, Président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapport d'information n° 1112 de l'Assemblée nationale du 24 avril 2023

⁴⁹ <https://www.opex360.com/2024/05/17/le-ministere-britannique-de-la-defense-devoile-un-nouveau-modele-darme-a-energie-dirige/>

Compte-tenu des investissements majeurs consentis par nos compétiteurs stratégiques dans ces domaines, on ne pourra pas éviter de consentir des efforts financiers importants afin de pérenniser une dissuasion à la hauteur des dernières évolutions technologiques.

b. La détection et la furtivité de nos moyens

La précocité de la détection étant un impératif, elle passe par la coopération avec des pays partenaires. Cela nécessite une parfaite interopérabilité et une modernisation de l'Air Command and Control system (ACCS) mis en œuvre depuis 2015⁵⁰, sans oublier la détection spatiale.

2. Vers une européanisation de la dissuasion nucléaire ?

a. Un contexte international incertain et dangereux

Le nouveau concept stratégique de l'OTAN⁵¹, approuvé à Madrid le 29 juin 2022, réaffirme le concept de dissuasion élargie, reposant sur les moyens américains et garantissant « un parapluie nucléaire » aux pays européens. Parallèlement, lors du sommet de Munich sur la sécurité de 2024, M. Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, a rappelé à une délégation de parlementaires américains qu'une OTAN forte servait les intérêts nationaux des États-Unis⁵².

De son côté, la Russie, évoquant le rôle des arsenaux nucléaires français et britanniques, envisage l'arrêt des négociations du traité de réduction des armes stratégiques.

La menace russe dont nul ne conteste plus la réalité ni la gravité ainsi que l'incertitude pesant sur la pérennité de la « location » de l'arme américaine par nos alliés suscitent de profondes interrogations sur l'avenir de la sécurité européenne et pourraient conduire la France à évoluer concrètement, en allant beaucoup plus loin que la simple consolidation d'une « culture dissuasive » commune évoquée dans le discours présidentiel de 2020.

La question qui se pose est alors de savoir si la dissuasion nucléaire française peut sous une forme à déterminer fournir une protection aux pays de l'Union Européenne.

b. Repenser l'Europe de la défense

Comme l'a déclaré le Chef d'État-major des armées au sujet de la construction d'une dissuasion nucléaire européenne sous l'égide de la France, « **il est important avant tout de progresser sur le chemin de la communauté européenne de défense**⁵³ ». Elle devra être apte à protéger l'Europe et ses valeurs, à partir des capacités militaires existantes, des spécificités politiques et géographiques, et des moyens financiers et humains de chaque pays membre.

⁵⁰ <https://chairestrategique.pantheonsorbonne.fr/themes/2014/surveillance-et-defense-lespace-aerien-europeen>

⁵¹ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_210907.htm

⁵² https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_222986.htm?selectedLocale=fr

⁵³ CEMA Thierry Burkhard, rapport d'information n°1112 de la commission de la défense nationale et des forces armées portant recueil d'auditions de la commission sur la dissuasion nucléaire

Si le conflit russe-ukrainien provoque une prise de conscience des pays européens de la nécessité de construire une défense à l'échelle européenne, aucun acte ne traduit cette volonté jusqu'à présent. Malgré les colloques abordant la question, aucun moyen ni aucune architecture de sécurité ne sont mis en place et aucun acte décisionnel⁵⁴ ne s'est fait connaître.

À noter que si la France devait assurer le parapluie nucléaire européen, des compensations financières des pays bénéficiant du « parapluie français » seraient indispensables.

c. Comment la France pourrait-elle envisager une mutualisation européenne de l'arme atomique ?

Cette question mérite une interrogation des principes de la dissuasion pour entrevoir les conséquences d'éventuelles options.

-L'arme nucléaire étant par essence liée à la souveraineté, elle semble difficilement compatible avec une mutualisation susceptible d'affaiblir la responsabilité nucléaire de la France, voire sa souveraineté. Il faudrait pouvoir imaginer une mutualisation, qui, au lieu d'affaiblir cette singularité de la France pourrait au contraire renforcer son rôle politique, stratégique et militaire au sein de l'Europe.

-La dissuasion nucléaire repose sur la **crédibilité** de la personne chargée d'ordonner l'action, **il est donc difficile d'imaginer une mise en œuvre à l'échelle européenne** : qui prendrait la décision : Le président de la Commission, celui du Conseil européen, le chef du gouvernement qui préside l'UE qui change chaque semestre ou bien les trois, ensemble ?

Il ne faut pas oublier non plus que les spécificités techniques et temporelles de la mise en œuvre de l'arme nucléaire impliquent une concentration suprême de la décision.

-l'ambiguïté quant aux **enjeux vitaux** qui pourraient engendrer l'utilisation de l'arme nucléaire est cultivée par le silence. **On pourrait craindre qu'une mutualisation n'entraîne de facto de dévoiler des éléments de doctrine de nature à affaiblir cette ambiguïté.**

La notion d'enjeux vitaux étant liée aux notions de souveraineté, de protection de la population et d'intégrité du territoire, **on peut se demander si un concept d'enjeux vitaux européens est réaliste.** Il faudrait définir les intérêts de sécurité communs des États membres, les frontières géographique, politique (UE, Conseil de l'Europe) et militaire.

Ces questionnements mettent en lumière la difficulté de transposer notre dissuasion à l'échelle européenne et peuvent orienter les réflexions vers un statut « d'État protecteur » vis à vis des autres états européens, à l'instar du modèle américain.

d. Un « parapluie nucléaire français » en Europe ?

Cette hypothèse supposerait une augmentation du nombre de têtes nucléaires et la capacité de les emporter par les vecteurs des pays concernés. Il faudrait déterminer alors le nombre de têtes nucléaires nécessaires à la protection de l'Europe pour une dissuasion

⁵⁴ Hubert Védrine, <https://www.cnews.fr/legrandrendez-vous /3 mars 2024>

crédible (antinomique avec le principe de « suffisance » de la doctrine française) et **s'assurer que les pays protégés soient prêts, et en mesure, de les financer.**

Les pays européens étant principalement équipés de vecteurs américains, il serait aujourd’hui « techniquement compliqué de mettre un ASMP-A⁵⁵ français sous un F-35. Les exigences de la « certification nucléaire », mettant en œuvre des questions d'aérodynamique, de sûreté et d'avionique⁵⁶ rendraient l'opération coûteuse et l'accord américain d'utiliser ses propres vecteurs n'irait pas de soi avec un désengagement potentiel de leur part.

Si l'option d'une « dissuasion élargie » française n'a jamais été retenue jusqu'à présent car la France n'estimait pas ce choix crédible en raison de ses ressources budgétaires limitées⁵⁷, il y a aussi de fortes probabilités qu'elle ne suscite pas non plus l'adhésion de nos alliés. En effet, les invitations récentes du Président français à un dialogue stratégique des Européens sur le rôle de la dissuasion nucléaire française n'ont été suivies d aucun effet⁵⁸.

Élargir aux frontières de l'Europe nos intérêts vitaux supposerait, avant d'inviter de nouveaux hôtes, de renforcer les capacités de la dissuasion nucléaire française. Une fois cette phase accomplie, les hôtes viendraient probablement plus volontiers solliciter l'hospitalité, surtout si l'allié américain finissait par se retirer⁵⁹.

e. Une protection française sous forme d'accords bilatéraux ?

La France pourrait formuler des intentions plus claires, en proposant des mesures concrètes et en ciblant les partenaires les plus menacés par les pressions russes, tels que la Pologne ou les États baltes. **La démarche consisterait alors à offrir des partenariats sans diluer notre souveraineté.**

Compte-tenu des déclarations récentes de la Pologne se disant « prête » à accueillir des armes nucléaires⁶⁰, on pourrait très bien imaginer, par exemple, des rotations de Rafales français sur les bases polonaises. Cette hypothèse soulève la question du positionnement des armes nucléaires utilisables au profit de la Pologne, complexe en raison des spécificités de mise en œuvre.

f. Une simple assistance mutuelle ?

Le traité de Lisbonne de 2007 prévoit déjà une clause de défense mutuelle dans laquelle les États membres de l'UE doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, à tout autre état membre qui serait l'objet d'une agression armée sur son territoire.

⁵⁵ ASMP-A : Air Sol Moyenne Portée Amélioré (missile rénové en 2203)

⁵⁶ <https://legrandcontinent.eu/fr/2024/03/11/nucleaire-face-a-poutine-une-dissuasion-a-leuropeenne-conversation-avec-bruno-tertrais/>

⁵⁷ Céline Jurgensen, Revue de défense nationale 2019/6 n°821, l'Europe la France et la dissuasion nucléaire, pages 56 à 68

⁵⁸ Discours du Président Emmanuel Macron à l'École de guerre, en février 2020

⁵⁹ Le groupe de réflexion Mars, La tribune, 7 mai 2024, <https://www.latribune.fr/opinions/la-france-la-bombe-l-europe-et-autres-plaisanteries-997056.html>

⁶⁰ Annonce du président polonais, Andrzej Duda, le 22 avril 2024

La France pourrait simplement s'inscrire dans cette logique, sans aller plus loin, compte-tenu de la puissance diplomatique de son arme nucléaire. Cette option, moyennant finance des pays européens, lui permettrait de conserver sa pleine souveraineté nucléaire, d'exercer un rôle prééminent en matière de défense européenne et de recueillir aussi des fruits pour notre base industrielle et technologique de défense. **Encore faudrait-il que les pays européens souscrivent à ce choix.**

3. Anticipation et évolution de la doctrine ?

a. La variable géopolitique et stratégique

- La menace russe et les divisions européennes**

La résurgence de la menace russe et les divisions sur les questions nucléaires au sein de l'UE, notamment au sujet du traité d'interdiction des armes nucléaires, ratifié par l'Autriche et signé par l'Irlande ne font qu'augmenter les incertitudes sur la cohésion politique et stratégique de l'UE. On voit difficilement comment la France pourrait alors concilier sa souveraineté nucléaire avec la nécessaire contribution à la sécurité de ses voisins et alliés.

- Le rejet des valeurs occidentales et la multiplication des acteurs au seuil du nucléaire**

La domination occidentale devient non seulement de plus en plus contestée, mais est prise pour cible en vue de l'anéantissement des valeurs qui la sous-tendent. Au-delà de la nébuleuse terroriste, de nombreux états voient dans la Russie aujourd'hui, la Chine demain, voire l'Iran nucléaire après-demain, des alliés potentiels capables de défier et de défaire cet Occident honni et pourquoi pas de le détruire⁶¹. La multiplication des acteurs au seuil du nucléaire ne fait que renforcer l'affaiblissement perçu de l'influence de la dissuasion occidentale⁶².

Dans ce contexte de dégradation géopolitique et stratégique, il y aurait urgence à faire évoluer notre doctrine vers une européanisation de la dissuasion française. Un simple renforcement de l'arsenal, permettant de laisser aboutir des réflexions sur une échelle temps plus longue, serait peut-être suffisant dans un premier temps.

- De l'inaliénable à l'envisageable**

Quelles que soient les options retenues par les instances dirigeantes pour une éventuelle évolution de la doctrine et afin de garantir le maintien de notre pays parmi les états les plus influents sur la planète, **les fondamentaux assurant l'indépendance et la souveraineté de la dissuasion doivent être sauvegardés** : le CEA et l'autonomie de notre BITD, les capacités de renseignements quant aux capacités et potentielles intentions ennemis, les investissements en matière de recherche et développement ne devant pas être sous-estimés.

⁶¹ Le groupe de réflexion Mars, La tribune, 7 mai 2024, <https://www.latribune.fr/opinions/la-france-la-bombe-l-europe-et-autres-plaisanteries-997056.html>

⁶² Thérèse Delpech, la dissuasion nucléaire au XXI^e siècle, Éditions Odile Jacob, 2013, page 172

La doctrine du troisième âge nucléaire devra également continuer à asseoir une crédibilité sans faille et à garantir une réaction sans délai en cas de besoin.

Enfin, nos doctrines étant fondées sur la rationalité de l'adversaire, ne doivent-elles pas aussi appréhender ce qu'il en serait face à un responsable politique ayant perdu tout sens de la réalité, ou face à un état défaillant tombé aux mains de pirates⁶³?

b. Les incontournables pour assurer notre avenir

- **Politique et économie**

Au-delà du maintien de la volonté de souveraineté et d'indépendance du pays dans le domaine nucléaire, le **maintien d'une influence diplomatique puissante et de la création de solides partenariats en matière de défense** devraient permettre à la nation de rayonner, en exportant sa technologie, à la fois dans les domaines nucléaires civils et militaires.

L'utilisation du porte-avion, symbole d'excellence, avec ses 40 000 tonnes de diplomatie, affirme déjà la présence et la puissance militaire française à travers le monde. Pour la première fois, le fleuron de la Marine nationale a été placé dès le 26 avril 2024 sous le contrôle opérationnel de l'Otan, plus précisément sous celui du « Naval Striking and Support Forces NATO », pendant deux semaines à l'occasion d'une activité de vigilance en Méditerranée. Grâce à cette participation, la France envoie un signal diplomatique fort, nettement plus significatif qu'un exercice⁶⁴. Unique au monde depuis que les porte-avions américains n'embarquent plus d'armes nucléaires, la FANU rayonne la singularité française.

Un hypothétique renforcement de l'outil de dissuasion française, au profit de la sécurité européenne, pourrait passer par la **construction d'un deuxième porte-avion** capable d'intervenir à tout instant partout où ce serait nécessaire face à de la haute intensité.

Les politiques publiques économiques et financières devront être adaptées et sanctuarisées afin de garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire, à travers l'ensemble des acteurs civils, militaires, publics ou privés et ce, au-delà de tout aléa.

- **Une dissuasion conventionnelle épaulant la dissuasion nucléaire**

La consolidation d'une culture stratégique commune éclaire aussi la nécessité d'une dissuasion conventionnelle épaulant la dissuasion nucléaire. Pour les Européens, il semble urgent de passer à un financement massif de la conception, du développement, et de l'achat de matériels de défense européens, produits nationalement ou en coopération, de préférence à l'acquisition compulsive de matériels étrangers.

⁶³ Thérèse Delpech, la dissuasion nucléaire au XXI^e siècle, Éditions Odile Jacob, 2013

⁶⁴ Déclaration du vice-amiral Didier Malterre, numéro deux du Commandement maritime de l'Otan [MARCOM] auprès de l'AFP

III. SOUVERAINETÉ ET DÉFENSE

« La défense est la première raison d'être de l'État » (de Gaulle). Depuis 1960, la dissuasion nucléaire est devenue l'outil majeur de la souveraineté de la France et sa meilleure assurance pour garantir ses intérêts vitaux. Néanmoins, les armes nucléaires ne peuvent répondre seules aux menaces multiformes qui pèsent sur notre pays : Risque terroriste (ex : massacre du 7 octobre 2023 en Israël, attentat de Moscou du 22 mars 2024) ; Guérillas urbaines (ex : en métropole en juin 2023, en Nouvelle-Calédonie en mai 2024) ; Sabotage - auquel peuvent être assimilées les cyber-attaques ; Propagande et désinformation. En outre - et avant tout - la guerre revient sur le continent européen (Ukraine). Ainsi, **les moyens militaires conventionnels restent indispensables pour préserver notre souveraineté**, sur le territoire national ou à l'étranger. Or la France n'est plus assurée de gagner un conflit, quelle que soit la part de PIB qu'elle consacrerait à sa Défense. Des alliances militaires lui sont donc nécessaires même si toute alliance se traduit par la perte d'un peu de ... souveraineté.

A. LES MISSIONS ET LES MOYENS.

Pour garantir la compétence exclusive de l'État sur le territoire national (souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où elle n'est limitée que par ses engagements (souveraineté externe), la France dispose de forces dont les missions s'énoncent ainsi :

- Protéger le territoire national ;
- Défendre la souveraineté de l'État dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive (ZEE) ;
- Soutenir l'action des services de l'État dans les collectivités territoriales d'outre-mer ;
- Favoriser la coopération militaire bilatérale avec les autres pays.

1. Défense et Souveraineté interne.

a. La souveraineté territoriale

Les menaces et donc les missions des armées diffèrent selon que l'on s'intéresse à la métropole ou aux territoires ultramarins.

i. Le territoire national.

Du fait de la géographie et de la dissuasion nucléaire, la France semble préservée d'un conflit de haute intensité sur son territoire métropolitain. Les crises en Ukraine et en Israël ont cependant montré l'importance d'un service militaire obligatoire⁶⁵. Les

⁶⁵ Sept États-membres de l'Union européenne (UE) maintiennent un service national obligatoire (Grèce, Finlande, Suède, Danemark, Estonie, Lituanie, Autriche) ainsi que d'autres en Europe (Norvège, Suisse, Finlande). À titre de comparaison, la durée du service national obligatoire est de 10 ans en Corée du Nord, 3 ans en Chine (*4 pour la Marine et l'armée de l'air*) et 2 ans en Russie.

missions militaires de souveraineté consistent essentiellement en la lutte contre le terrorisme ; des missions de sécurité civile (feux de forêt, crises sanitaires, événements climatiques) ; des missions « cyber » pour contrer des attaques étrangères contre nos institutions et notre économie ; enfin : un éventuel soutien en cas de guérilla urbaine.

ii. Les 'outre-mer' françaises.

Répartis sur quatre océans. Ils représentent 97% des 11 millions de km² de la zone économique exclusive de la France. Par ailleurs, près de 3 millions de Français vivent dans ces territoires. Aux plans politique, économique, géopolitique et militaire, **ces territoires revêtent donc un caractère stratégique pour la France** qui doit y maintenir sa souveraineté tant que le rapport coût / bénéfice le justifie.

Nos forces assurent la protection de la ZEE et de ses ressources (lutte contre le narcotrafic, pêches illicites...). Leur rôle est fondamental pour le maintien d'un état de droit, la sécurité des populations et, s'il le fallait, le rétablissement de l'ordre républicain⁶⁶. Toutefois, les cinq forces de souveraineté (env. 5.000 hommes⁶⁷) prépositionnées dans ces territoires ne sont pas dimensionnées pour faire face à une agression directe. Il est donc vital que nos Armées disposent, pour les renforcer, de moyens de projection rapides de grande capacité et en nombre suffisant⁶⁸.

iii. L'industrie de Défense

La base industrielle et de technologie de défense française (BITD) est composée d'environ 4.000 entreprises, parmi lesquelles des grands groupes⁶⁹ mais aussi 50% de petites et moyennes entreprises (PME). Ce secteur emploie directement environ 200.000 personnes et génère de 200.000 à 250.000 emplois indirects. Il représente un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros par an, dont une part significative à l'export⁷⁰. **Les exportations d'armement permettent d'assurer la pérennité de l'outil industriel**. Car la demande des armées françaises est notoirement insuffisante. Autre avantage, **les exportations s'accompagnent souvent de coopérations de défense ou de partenariats stratégiques**. Même si cela peut paraître dérisoire par rapport aux investissements en recherche des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon)⁷¹, avec un milliard d'euros annuel, la France a le premier budget de R&D militaire de l'UE.

⁶⁶ Les émeutes de Nouméa de mai 2024 sont un bel exemple d'actions de guerre hybride menée par la Chine via des médias comme TicToc et montrent l'extrême fragilité de notre souveraineté dans cette zone qui devint le nouvel axe de développement du monde.

⁶⁷ Forces Armées aux Antilles (FAA) : 1100 hommes - Forces armées en Guyane (FAG) : 2100 hommes - Forces armées Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI) : 1900 hommes - Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) : 1450 hommes - Forces armées en Polynésie Française (FAPF) : 950 hommes.

⁶⁸ Dès les premiers jours des émeutes de Nouméa, les 600 soldats du RIMaP-NC des FANC ont été renforcés par des hommes du 1^{er} RI et du 1^{er} REP projetés de métropole en MRTT.

⁶⁹ En 2023, Airbus, Thales et DA sont respectivement les 11^{ème}, 14^{ème} et 20^{ème} entreprise de Défense au monde (source GRIP.ORG).

⁷⁰ En 2022, la France a été le second pays exportateur d'armes du monde derrière les USA avec 22 MdEuros.

⁷¹ Budgets R&D des GAFA 2022 : Amazon = 73 milliards de \$, Google = 45 milliards de \$.

2. Défense et Souveraineté externe.

a. Capacité d'indépendance décisionnelle.

Sur la scène internationale, le ‘Combien de division ?’ est encore d’actualité. Afin de peser sur la scène internationale, la France doit garder la capacité de mener, de sa propre initiative et sous son commandement, des opérations militaires au titre de ses intérêts nationaux ou ses engagements internationaux, comme par le passé :

- Turquoise (1994). Alors que les pays alliés de la force ONU au Rwanda se mettent en retrait, la France maintient sa présence pour tenter d’arrêter un génocide sur les populations civiles ;
- Licorne (2002 - 2017). Au titre de ses accords de défense et sans mandat de l’ONU, la France intervient pour soutenir le gouvernement ivoirien et maintenir la stabilité du pays ;
- Serval (2013). Sur décision du président de la République, la France détruit les colonnes djihadistes qui marchaient vers Bamako et restaure la souveraineté du Mali.

Par sa politique extérieure, la France a su garder son indépendance en matière de défense. La décision de Jacques Chirac d’opposer son veto à toute résolution de l’ONU autorisant la guerre en Irak a conforté le prestige de la France dans le Monde. **Ce positionnement de nation non ou non complètement alignée, sera peut-être encore plus intéressant dans le monde multipolarisé de demain**, où apparaissent de nouveaux ensembles géostratégiques qui pourraient peser en matière économique, diplomatique et politique.

b. Les routes maritimes stratégiques.

Certaines lignes maritimes sont stratégiques pour nos intérêts nationaux, économiques et géopolitiques. **Le maintien de la libre circulation sur les routes maritimes reliant la France métropolitaine à ses territoires est une condition minimale de souveraineté.** D’autres zones sont d’une importance stratégique pour la France en raison de leurs ressources naturelles, de leur biodiversité et de leur position géostratégique. Le golfe de Guinée, région riche en ressources naturelles, est une région importante pour la France en termes de sécurité énergétique et de stabilité régionale, d'où notre implication dans la sécurisation des routes maritimes (mission Corymbe). Le canal de Suez est une zone particulièrement stratégique pour le transit entre l’Europe et l’Asie de pétrole et de biens manufacturés. La France contribue à sa défense par une présence permanente à Djibouti (FFDJ) et l’envoi régulier de bâtiments en Mer Rouge et en Méditerranée.

B. LES MENACES.

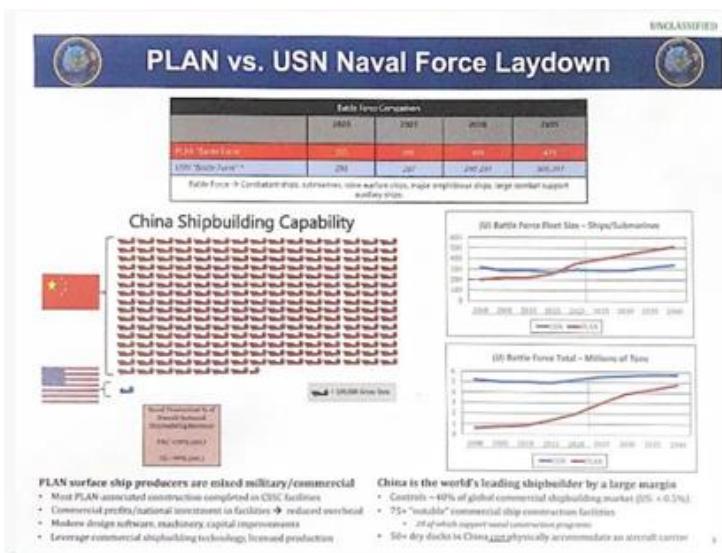
Dans le spectre des menaces qui pèsent sur notre souveraineté, cinq semblent plus immédiates :

1. Le révisionnisme russe.

Après la chute du mur de Berlin, la dissolution du Pacte de Varsovie et la disparition de l'URSS (décembre 1992), les « Occidentaux » ont mené deux politiques concomitantes. D'une part, ils ont procédé à la collecte des « dividendes de la paix » (qui a entraîné de fortes réductions de leurs budgets de défense) et engagé tout au long de la décennie 1995-2005 un dialogue avec la nouvelle Russie. D'autre part, ils ont initié une ruée vers l'Est, à mesure que les anciens vassaux de l'URSS demandaient leur admission dans l'OTAN, déportant la frontière orientale de l'Alliance vers la frontière occidentale de la Russie. En faisant cela, ils **n'ont pas accordé assez d'attention aux mises en garde du Président Poutine qui a commencé à revendiquer les territoires russophones de l'ex-URSS**. Ce révisionnisme russe, ajouté aux difficultés des Occidentaux pour porter leur aide militaire à l'Ukraine au niveau requis par ce pays représente une menace continentale. Elle est aggravée par l'évolution du profil psychologique de Président Poutine qui semble être passé, depuis 2000, de l'autoritarisme à la mégalomanie à mesure que son pouvoir se consolidait.

2. La sinisation du commerce mondial et ses conséquences géostratégiques.

Depuis que Deng Xiao Ping, ancien ouvrier des usines françaises à Montargis notamment, a créé, en 1989, les premières « zones économique spéciales » pour en finir avec les niaiseries maoïstes, la Chine est devenue l'usine du Monde (Cf. Les iPhone, « conçus en Californie, assemblés en RPC »). Le mirage chinois (marché illimité, main d'œuvre corvéable) a tourné la tête des industriels et des politiques de l'Occident. La crise du Covid a illustré tragiquement notre dépendance. La Chine a accéléré son industrialisation par l'espionnage et le pillage systématique de nos centres R&D. Qu'il s'agisse de matières premières (terres rares), de produits finis (batteries de voitures électriques), de composants électroniques ou de milliers d'autres produits, nous ne pouvons plus rien concevoir sans entrants d'origine chinoise, transportés, le plus souvent sur des routes maritimes très vulnérables (ex.



Blocage actuel de mer Rouge / canal de Suez). En conséquence, la Chine se dote d'une force navale redoutable, qui vise à égaler voire dépasser celle des Etats-Unis en 2035⁷².

3. Le désordre africain.

Effet direct de la multipolarité du monde, la France est peu à peu rejetée par les États et les populations d'Afrique noire et du Maghreb. **La présence française et le sacrifice de nos soldats n'ont pas apporté aux populations l'amélioration de leur vie quotidienne.** Le Mali, le Niger et le Burkina-Faso illustrent bien cette évolution géopolitique. On cite un taux de croissance encourageant ? Le voici neutralisé par des luttes ethniques. On annonce des découvertes de ressources minières ? La corruption s'empare des esprits. La baisse du taux de fécondité en Europe inquiète ? La population en Afrique subsaharienne devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre 2,1 milliards d'habitants avec un risque avéré : des migrations massives et incontrôlables de populations à la recherche d'une vie plus sûre et plus confortable.

4. Le messianisme islamiste.

Les organisations islamistes, qui prospèrent sur la misère des uns avec l'argent des autres, profitent pleinement de la situation géopolitique, aggravée par l'intervention franco-britannique en Libye. Plus fondamentalement, le monde musulman ne s'est pas remis du basculement de l'axe du Monde survenu en 1492, lorsque la prise du royaume de Grenade par les Rois Catholiques a marqué le début de son reflux tandis que l'arrivée de Colomb aux « Indes » la même année annonçait l'expansion planétaire du colonialisme des grandes nations chrétiennes. **Ce ressentiment diffus mais réel, ajouté à l'humiliation permanente du conflit israélo-palestinien depuis 1948 a été théorisé et sublimé depuis plus d'un demi-siècle, par un discours de revanche contre l'Occident**, accusé - souvent et non sans raison - de favoriser la politique israélienne. Il alimente le pire fanatisme dans certains États arabes aux ressources parfois illimitées et jusque dans certaines de nos banlieues. Il risque de se développer à l'abri d'un parapluie nucléaire car certains États musulmans (l'Iran au premier chef) poursuivent des programmes d'acquisition de l'arme atomique.

5. Les problèmes diplomatiques liés aux DOM-TOM.

Nous soulignons que la France possède le deuxième domaine maritime au Monde. **Il n'est pas certain que cela ne devienne pas la cause de graves problèmes**, comme le rappellent (après l'assaut de la grotte d'Ouvéa (20 morts en 1988) puis l'assassinat de J-

• ⁷² « Une Marine nationale tous les 2 ans » (amiral Pierre Vandier). En 2023, la marine de guerre chinoise est la première marine au monde en nombre de bâtiments (370 navires de guerre) et la seconde en tonnage derrière les USA mais sa capacité de production annuelle est estimée à 23 250 000 tonnes contre 100 000 tonnes côté américain.

M Tjibaou (1989) les émeutes actuelles en Nouvelle-Calédonie. Au problème calédonien, nous pouvons ajouter celui de Mayotte. Épidémies et catastrophes naturelles nous rappellent régulièrement que ce département français, artificiellement séparé des Comores achetées à un sultan malgache en 1841, est un département du Tiers-Monde. Offrant néanmoins des prestations inégalées, il attire un flux ininterrompu de clandestins qui emplissent les bidonvilles locaux ou passent en Métropole (Marseille, « cinquième île » comorienne). Intéressons-nous aussi à la Guyane, qui, souvent, n'apparaît pas sur les cartes de géographie brésiliennes. La France et les États membres de l'Agence Spatiale Européenne seraient-ils prêts à affronter le Brésil en Amazonie si un nationaliste brésilien s'en emparait à la manière du dictateur Galtieri aux îles Malouines (1982) ? **Notre gestion des DOM-TOM est le talon d'Achille de notre politique étrangère.** Elle est présentée à dessein par certains, y compris en France, comme un reliquat inique de notre empire colonial. Elle est considérée comme telle par les 3/4 des membres de l'ONU qui régulièrement nous somment d'agir. Le dossier des DOM-TOM ne doit-il pas être abordé de façon novatrice voire iconoclaste ? Personne ne fait grief à Napoléon Premier d'avoir vendu l'immense Louisiane...

C. LES ALLIANCES.

Au premier rang en Europe et au 9ème dans le Monde (Cf. « global fire power » 2023), nos forces armées disposent d'armements couvrant tous les domaines de lutte. **Si leur qualité est reconnue** - grâce à une solide base industrielle de défense (BITD) unique en Europe et grâce à l'investissement de l'État en matière d'innovation - réorganisation de la DGA, créations de l'agence française d'innovation de défense (AID), de l'agence militaire d'intelligence artificielle de défense (AMIAD), etc. **les moyens à disposition de nos forces armées restent échantillonnaires** ⁷³. C'est pourquoi, en raison de ses moyens humains, matériels et financiers, l'OTAN demeure la principale alliance militaire de la France. Mais une organisation de 75 ans reste-t-elle adaptée aux évolutions du Monde ? Qu'en penseront les prochains responsables américains ? Et français ?

Les bouleversements récents sur le sol européen n'impliquent-ils pas d'envisager de nouvelles stratégies ? L'Europe de la Défense, appelée de longue date par nos hommes politiques, semble animée d'une nouvelle dynamique. Mais ses modes de gouvernance préserveront-ils, à terme, la souveraineté de ses États membres en particulier dans le domaine militaire ? Les propositions du Président de la République française d'élargir notre dissuasion nucléaire aux états de l'UE ou de revenir sur le principe de vote à l'unanimité

⁷³ Dotations en matériels des armées françaises : un porte-avions, 200 chars lourds, 2 frégates de défense aérienne, 12 drones armés, quelques jours de stocks en munitions en situation de haute intensité (*rapport d'information de l'Assemblée nationale n°865 du 15 février 2023*) etc. dotations auxquelles il faut enlever les indisponibilités pour entretien ou réparation (de 20 à 50% suivant les parcs).

du Conseil européen où siègent les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'UE donnent un nouvel éclairage à cette question. Longtemps sous hégémonie occidentale, essentiellement américaine, le Monde voit naître de nouveaux pôles géopolitiques – un « monde multimodal » (discours de juin 2024 de M. Poutine à Saint-Pétersbourg). N'existe-t'il pas ainsi hors de l'OTAN ou même de l'UE d'autres partenariats militaires qui seraient plus favorables à notre souveraineté ?

1. L'OTAN.

a. Historique.

Bras armé de l'Alliance atlantique créée en 1949 par le Traité de Washington (Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, et Royaume-Uni) l'OTAN, alliance purement défensive, visait à garantir la sécurité collective de ses membres face à la menace soviétique.

Ce principe est consacré dans l'article 5 du traité de Washington. « Une attaque armée



contre l'une ou plusieurs [des parties] sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties .../.... Chacune d'entre elles prendra toute action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de

l'Atlantique Nord »⁷⁴. Depuis 1949, aucun membre n'a eu à subir d'attaque militaire d'un autre État sur son sol dans la région de l'Atlantique nord.

Cette raison d'être est rappelée dans **le nouveau concept stratégique**, adopté au sommet de Madrid en 2022. Si ce document actualise la vision des Alliés face à l'évolution des menaces (Russie, Chine, terrorisme, etc.), il **rappelle que les trois tâches fondamentales - la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative, sont des tâches qui se complètent au profit de la sécurité collectives des Alliés**. L'OTAN compte aujourd'hui 32 États membres⁷⁵.

b. Des relations décomplexées.

On distingue globalement trois périodes dans les relations de la France avec l'OTAN.

⁷⁴ À ce jour, l'article 5 n'a été invoqué qu'une seule fois, et d'ailleurs hors de la zone de l'Atlantique Nord, en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre 2001.

⁷⁵ 12 fondateurs + Grèce, Turquie & Allemagne (année 50), Espagne (82), +14 pays (fin de la guerre froide) + Finlande (avril 2023) et Suède (mars 2024).

i. *Le rétablissement de notre souveraineté : 1947-1967.*

La France a joué un rôle important dans la création des alliances militaires en Europe. En mars 1948, en réponse à la menace de l'URSS, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, s'engagent, par le Traité de Bruxelles, « à constituer un système de défense commune » et « à renforcer leurs liens de manière à pouvoir résister aux menaces idéologiques, politiques et militaires à l'égard de leur sécurité ». Ce Traité est à l'origine de l'UEO. C'est aussi la première étape du processus qui aboutira à la signature du Traité de l'Atlantique Nord. **Très active lors des négociations, la France a veillé à ce que les processus décisionnels de l'OTAN respectent la souveraineté des États.** Soixantequinze ans plus tard, l'organisation initiale n'a que très peu changé. Toutes les décisions de l'OTAN sont des décisions prises d'un commun accord. **Le principe du consensus s'applique à tous les niveaux.**

- Au niveau stratégique : Le Conseil de l'Atlantique

Nord (CAN) se réunit au niveau des chefs d'État, des MinAE ou des MinDef, en fonction de l'ordre du jour. Un ambassadeur assure la continuité des actions des gouvernements. Un Comité militaire, réunissant les CEMA, le conseille sur les grandes orientations et la stratégie militaire. Il donne des directives aux deux commandants stratégiques.

• Au niveau opérationnel. Le secrétaire général de l'OTAN veille à l'exécution des décisions prises par le CAN. Aucun Français n'a jamais occupé ce poste. Depuis 2014, le SG est le Norvégien Jens Stoltenberg. Désigné par le NAC en juin, le néerlandais M. Mark Rutte lui succédera le 1^{er} octobre 2024.

• Au niveau tactique et organique. Les deux commandements militaires 'stratégiques' – SACEUR (commandant suprême des forces alliées en Europe aussi dénommé ACO) et SACT (commandant suprême allié Transformation aussi dénommé ACT) « sont responsables de l'élaboration des plans de défense dans leurs domaines respectifs, de l'évaluation des forces nécessaires, ainsi que du déploiement et de l'entraînement des forces placées sous leur autorité » (site NATO.int). En réalité, il y a une très grande dissymétrie entre ces deux commandements. A sa création en 2003, ACT, en charge des questions doctrinales et de transformation, avait la responsabilité de l'entraînement des forces. Mais en 2019, sous l'influence des Britanniques, la gestion de l'entraînement, dont la préparation et le pilotage des grands exercices, a été attribuée au SACEUR qui, depuis la création de l'OTAN, est un général américain, actuellement le général Tod Wolters.

ii. *L'affirmation de notre souveraineté : 1967 – 2007.*

Le 7 mars 1966, le président Charles de Gaulle – réélu trois mois plus tôt, annonce le retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN. Il ne s'agit pas comme



on a pu le dire d'une rupture de la France avec l'OTAN mais d'une évolution souveraine liée à la défense de nos intérêts politiques et économiques. Du fait de son « rapport non existentiel » avec l'OTAN, la France a gardé sa liberté d'analyse et d'action. Durant toute cette période, forte des expériences acquises lors d'opérations purement nationales et soutenue par une BITD qui s'est développée à l'abri des appétits de l'industrie américaine, les armées françaises ont accompli aussi, avec une grande efficacité, des missions de l'OTAN (ex : Kosovo).

iii. De 2007 à aujourd'hui : le retour du fils prodigue.

L'OTAN, organisation strictement défensive à l'origine, est devenue un acteur majeur dans la gestion des crises internationales (Irak, Libye, Syrie...). **Depuis 1992, l'OTAN a cherché à redéfinir son rôle, notamment en s'engageant dans des missions de maintien de la paix et en accueillant de nouveaux membres issus de l'ancien bloc de l'Est.** Aujourd'hui, l'OTAN continue de jouer un rôle central dans la sécurité transatlantique, adaptant ses stratégies face aux menaces contemporaines comme le terrorisme et les cyberattaques. **Pour des raisons pragmatiques et ne pouvant assurer isolément sa défense, la France réévalue à partir de 2009 son rôle au sein de l'Alliance.** Cette année-là, **le président Sarkozy décide de réintégrer le commandement intégré de l'Organisation.** Cela se traduit par le renforcement de la présence française dans ses structures (763 militaires insérés en 2023 contre 100 en 2008) et l'accès à des postes importants, tel ACT (en 2009)⁷⁶. De 2012 à 2017, sous François Hollande, la France a navigué entre le soutien à l'OTAN (objectif de 2 % du PIB) et les thématiques de l'autonomie stratégique. Après les attentats de Paris en 2015, la France a œuvré pour une plus grande collaboration au sein de l'Alliance pour lutter contre les groupes terroristes.

En 2017, lors du sommet de l'OTAN à Bruxelles, le président Macron a réaffirmé l'engagement de la France envers l'Alliance atlantique, soulignant l'importance de la solidarité entre les membres et la nécessité de renforcer les capacités de défense européenne en complément de l'OTAN. **Depuis, la nature des déclarations de notre Président montre la liberté de notre position et sa complexité :**

- **Des critiques ouvertes.** En Novembre 2019, M. Macron affirme que l'OTAN était en état de « mort cérébrale »⁷⁷, critiquant l'absence de stratégie claire de l'Alliance. En décembre 2019, au sommet de Londres, M. Macron réitère ses préoccupations sur le manque de coordination stratégique et appelle à réévaluer les objectifs et les missions de l'OTAN. En juin 2021, au sommet de Bruxelles, le président déclare que l'OTAN doit redéfinir ses priorités stratégiques pour faire face aux nouvelles menaces (terrorisme et cyberattaques)

⁷⁶ L'amiral Pierre Vandier succédera à l'ACT actuel, le général Philippe Lavigne, en septembre 2024 (décision du NAC du 20 juin 2024).

⁷⁷ Interview accordée à 'The Economist' le 5 novembre 2019.

tout en appelant à renforcer la coopération entre l'OTAN et l'UE. Ces déclarations polémiques ont conduit à la rédaction du nouveau concept stratégique de l'OTAN en 2022 ;

- **Des appels à renforcer la défense européenne.** En novembre 2018, le Président a déclaré que l'Europe devait se doter d'une « vraie armée européenne ». En février 2020, à la Conférence de Munich sur la sécurité, la France a de nouveau plaidé pour une Europe plus autonome sur le plan de la défense tout en réaffirmant l'importance de l'OTAN. La guerre en Ukraine et la position d'hommes politiques américains ont confirmé la validité de cette analyse ;
- **Et la reconnaissance du bien-fondé de l'OTAN.** « Le lien transatlantique reste essentiel pour la sécurité de l'espace euro-atlantique et par conséquent celle de la France » (Revue Nationale Stratégique). En mars 2022, en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine, le Président Macron a souligné l'importance de l'OTAN pour la sécurité européenne. En avril 2023, lors d'une conférence de presse, le président français a insisté sur le rôle crucial de l'OTAN dans la dissuasion et la défense collective, tout en encourageant une plus grande autonomie stratégique européenne pour compléter les efforts de l'Alliance. **Toute la difficulté de la position française réside dans la volonté de concilier des politiques dont il n'est pas prouvé qu'elles soient compatibles ... sans l'aval des parties concernées.**⁷⁸

c. Les limites de l'alliance.

i. *Réalité de l'engagement de l'article 5 ?*

L'assurance de l'article 5 du traité, que certains croient tous risques, est plutôt une assurance au tiers. En cas d'agression de la France, l'équivalent de l'aide apportée à l'Ukraine - fourniture d'armes et soutien logistique, serait une réponse de l'OTAN parfaitement conforme à l'article 5 mais ... totalement insuffisante pour garantir notre intégrité.

ii. *L'industrie américaine : un danger pour la BITD française.*

En 2022, 67% des importations d'armes des pays de l'UE viennent des USA quand bien même des matériels équivalents sont fabriqués ou en cours de développement dans l'UE.

- Maritime Airborne Warfare System (MAWS). Le développement d'un aéronef de patrouille maritime commun franco-allemand est lancé en 2018. En 2021, l'Allemagne achète des P-8A Poséidon...
- F-35 Joint Strike Fighter (JSF). En 2019 l'Allemagne, la France et l'Espagne décident de développer un avion de combat futur européen pour remplacer leurs flottes de Rafale et d'Eurofighter. En 2022, l'Allemagne commande 35 F-35 américains officiellement pour rester dans l'accord de partage du nucléaire de l'OTAN et pouvoir délivrer la bombe

⁷⁸ « Par conséquent, ... le premier défi de la France au sein de l'OTAN devrait être l'élaboration d'une stratégie claire et cohérente vis-à-vis de l'OTAN. »-Rapport d'information parlementaire du 22 mai 2024 sur « les enjeux, le rôle et la stratégie d'influence de la France dans l'Otan ».

nucléaire US B-61, ce qui casse la dynamique de coopération. D'ici 2034, plus de 600 F-35 seront opérationnels en Europe⁷⁹ ;

- Alliance Ground System (AGS). Ce système AGS de surveillance aérienne utilisant des



drones de haute altitude longue endurance RQ-4D « Phoenix » (de Northrop Grumman) a été acquis par 14 pays européens : Allemagne, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

iii. Fiabilité des USA : « America first » ?

Les USA ont souvent eu par le passé une politique isolationniste. Les déclarations récentes d'hommes politiques américains le rappellent. Ces déclarations ont obligé certains États européens à prendre conscience du besoin d'une autonomie stratégique minimale. Par ailleurs, l'axe du monde comme les intérêts américains se déplacent vers le Pacifique. Dans le dernier concept stratégique, la Chine est d'ailleurs identifiée comme la principale menace. Les Américains ne délaisseront-ils pas l'OTAN à moyen terme au profit de l'AUKUS⁸⁰ qui a été récemment ouverte au Japon, à la Nouvelle-Zélande et au Canada⁸¹ ?

2. L'Europe de la défense.

a. Historique.

i. La vision du général de Gaulle.

Après deux guerres mondiales, et avec d'autres figures politiques, le général de Gaulle a eu conscience de la nécessité d'unir les peuples d'Europe pour favoriser la paix. Il entrevoitait cette union dans une construction de type confédéral et limitée à six pays. Il a mis son veto à la participation des Anglais dont il craignait qu'ils fussent le cheval de Troie des Américains. **Le traité de l'Élysée (1963) sur la création du couple franco- allemand avait comme but premier de limiter l'influence des Américains et des Soviétiques.**

⁷⁹ Actuellement, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Grèce, Suisse, République tchèque, Roumanie et Portugal possèdent déjà des F-35 ou ont annoncé leurs intentions d'en acquérir.

⁸⁰ AUKUS (acronyme de l'anglais Australia, United Kingdom et United States) est un accord de coopération militaire tripartite et pas formellement une alliance militaire, formé en sept 2021 par l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

⁸¹ L'AUKUS comprend les 5 États des « Five Eyes » qui rassemblent les services de renseignement des USA, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Unis.

ii. La chute du mur de Berlin.

La manne de subventions distribuées par l'Europe pour mettre à niveau les économies des anciens pays de l'Est a entraîné de nombreuses demandes d'adhésion. En effet, ces nouveaux pays espéraient grâce à une aide financière passer à une économie capitaliste. Pour sa part, **l'Europe** s'est attachée au volet économique. Elle **a laissé de côté la réflexion stratégique sur l'intégration politique de ces pays dans l'Union et de la place de celle-ci dans ce Monde nouveau**, qui n'était plus bi polaire et s'orientait vers une domination américaine. Étonnamment, ce développement financier tous azimuts n'a pas été accompagné par une réflexion sur le renforcement de la structure financière de la Banque Centrale Européenne. Et c'est donc le dollar via le Fonds monétaire international - organisme international sous contrôle américain, qui est venu, en 2009, au secours de la Grèce... Et, en 1991, ce sont les Américains - via l'OTAN - qui sont intervenus dans la guerre des Balkans.



b. Thématique et problématique de défense de la politique de l'union européenne.

i. Influence des USA.

L'**Initiative des 3 mers**, projet européen lancé à Dubrovnik en mars 2016 est issu des conclusions du Think tank américain Atlantic Council, en 2014. Pour contrer les nouvelles relations Est-Ouest (« de l'Atlantique à l'Oural ») l'idée est de relier les pays des mers Baltique, Noire, et Adriatique. **Cet éclatement de l'axe Ouest-Est, permettait aussi de couper l'Europe de son approvisionnement en gaz et pétrole russes pour favoriser le gaz de schiste américain.** Ainsi l'industrie européenne, affaiblie par un coût élevé de l'énergie, se retrouve dépendante des USA. L'Allemagne, grande puissance industrielle, est en difficulté. Et la Pologne devient une puissance par la croissance de sa démographie, de son économie et de son armée financée par les USA.

ii. Des BIDT nationales.

Le Traité de Lisbonne (2009) a posé les bases d'une « capacité structurée permanente ». L'UE a créé un « fonds européen de la défense » (FED) doté de 8 Md€ pour la période 2021-2027 : 2,7 Md€ destinés à financer la recherche collaborative en matière de défense et 5,3 Md€ destinés à financer les projets collaboratifs de développement des capacités en complément des contributions nationales. Mais l'UE et ses États-membres peinent à tenir leurs promesses car les budgets de défense nationaux ont accumulé, depuis les années 90, des retards que personne ne peut rattraper en quelques mois. **La plupart des États-membres ne**

parviennent pas à consacrer 2% de leur PIB pour leur défense. En l'absence de consensus sur la Défense européenne et un partage des capacités de développement et production entre les états membres, on constate un morcellement des BITD. Pour des raisons d'emploi ou de souveraineté, chaque État veut préserver ses capacités industrielles militaires terrestres, navales et aéronautiques. Mais quand il ne les a pas, il les achète hors d'Europe et souvent aux USA. Cela entraîne une dilution des financements, des doublons de production, des concurrences directes et des trous capacitaires (drones, munitions, missiles hyper véloces...). 30 ans après le lancement des programmes Eurofighter et Rafale (qui pendant 20 ans se sont affrontés à l'exportation), l'UE lance le développement de deux avions de combat : le SCAF (système de combat aérien futur) et le Tempest⁸². Dans le même temps, des pays membres de l'UE - dont certains participent au développement du SCAF - achètent aux Américains des F35 !

iii. Les initiatives françaises ne sont pas partagées.

Pour relancer la dynamique d'une Europe de la défense et en prendre la tête, le Président Macron multiplie les initiatives, du soutien à l'Ukraine à la protection des pays de l'UE par le parapluie nucléaire français. Mais quelles que soient les propositions avancées, elles ne seront prises au sérieux par les autres états de l'UE que si la France donne l'exemple. Forte de la plus importante BITD de l'UE et rédacteur majeur de la Boussole stratégique européenne de 2022, **la France pourrait proposer un partage industriel des équipements militaires en favorisant des alliances et des partenariats entre les grands industriels de l'armement européens**, qui comptent parmi les entreprises d'armement les plus importantes du monde : Airbus, Thalès, Leonardo, KMW etc. Encore faudra-t-il -il que la situation politique de la France ne réduise pas ses futurs gouvernements à des annonces velléitaires.

3. Un monde multipolaire multinodal : BRICS, OCS, UEAA.

c. Historique.

De l'Antiquité jusqu'au 15ème siècle, les civilisations et la vie politique se sont développées autour de l'axe transméditerranéen : Étrusques, Phéniciens, Grecs, Romains, Arabes en Europe du Sud... À partir de 1492 – chute de Grenade puis « découverte » des Amériques par Christophe Colomb - jusqu'à la fin du XXème siècle, l'axe du Monde a été transatlantique : USA, Amérique du Sud, Europe du Nord. **Aujourd'hui, l'axe du Monde se déplace dans le Pacifique.** Une diagonale transpacifique va de la côte Ouest de l'Amérique (Nord et Sud) à la côte Est de l'Asie. En 2024, l'Europe n'est plus sur l'axe du monde à l'exception de la France avec ses territoires ultra marins - (plus de 60 % de sa ZEE se situe dans le Pacifique). Autour

⁸² SCAF (France, Allemagne, Espagne) : cout global de 100 milliards d'euros, mise en service à partir de 2040
Tempest (Royaume-Unis, Italie et Suède) : coût global de 40 milliards d'euros, mise en service à partir de 2035.

de ce nouvel axe de développement, on voit apparaître de nouveaux acteurs politiques et économiques majeurs souvent issus des ex-pays en voie de développement.

Depuis 2009, le poids des BRICS n'a cessé de prendre de l'ampleur, tant en périmètre qu'en influence. Après l'adhésion récente de l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, pas moins de 59 pays ont l'intention de rejoindre non seulement les BRICS, mais aussi l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et l'Union économique eurasiatique (UEEA). Partenaire de dialogue à l'OCS, membre de l'OTAN, candidat à une adhésion à l'UE, la Turquie vient de réaffirmer sa volonté d'adhérer aux BRICS⁸³.



Forts de leur poids politique, économique et humain (36 % du PIB mondial et 47 % de la population⁸⁴) les BRICS cherchent à remodeler les normes économiques et les structures de la gouvernance mondiale. « Le système international néocolonial, d'une laideur inhérente, a cessé d'exister et le monde multipolaire, au contraire, se renforce » (M. Poutine au Forum économique international de Saint-Pétersbourg en juin 2024). **Les BRICS+ jouent aussi un rôle important dans le système financier mondial**, avec la création de la Nouvelle Banque de Développement (NBD) inaugurée en 2014. Le remplacement du dollar dans les échanges internationaux par le système russe de transmission de messages financiers (SPFS) qui permet de régler ses achats en monnaie locale, a été proposée à plus de 150 pays. En juin 2024, l'Arabie Saoudite a décidé de ne pas renouveler l'accord « pétrodollars » de 1974, qui l'engageait à vendre son pétrole en dollars... Les BRICS+ ont aussi démontré une convergence de vues sur plusieurs questions internationales majeures, comme le changement climatique, le commerce mondial ou la gouvernance mondiale.

d. Les BRICS, géant militaire en devenir.



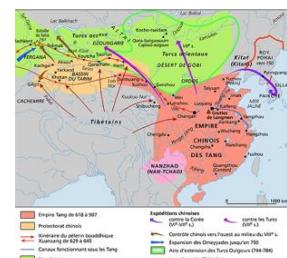
Les BRICS+ entretiennent des relations diverses avec d'autres grandes puissances mondiales et organisations internationales, marquées par des alliances stratégiques, des rivalités et des coopérations pragmatiques. Ils cherchent à renforcer leurs liens avec des acteurs clés tels que les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, tout en développant des partenariats avec des organisations telles que l'ONU, le G20 et le FMI. Ces relations reflètent la volonté des BRICS+ de jouer un rôle constructif dans les affaires internationales, tout en protégeant leurs intérêts nationaux. Toute la question est de savoir si les intérêts de chaque membre passeront toujours après l'intérêt commun de cette coalition.

⁸³ Déclaration de M. Hakan Fidan, ministre des Affaires étrangères turques lors de sa visite officielle en Chine (South China Morning post et EuroTopic du 10 juin 2024).

⁸⁴ <https://www.bcg.com/publications/2024/brics-enlargement-and-shifting-world-order>

Les BRICS ont des attributs communs qu'il convient de souligner :

- Ce sont des puissances continentales qui développent des forces maritimes importantes.** Cela traduit une volonté de projection de puissance régionale voire globale, qui contredit le modèle dans lequel l'Occident, niant l'histoire, avait souvent enfermé ces pays. Sous la dynastie des Tang, au VII^e siècle, les limites du territoire chinois s'étendaient sur l'ensemble de l'Asie orientale ;
- Elles investissent les horizons extra-atmosphérique et cyberspatial, pour des raisons non seulement stratégiques, mais aussi économiques, de souveraineté et de prestige.** Pour contrer le « Space Act of 2015 » américain, la Chine et la Russie ont décidé de coopérer dans la réalisation d'une base habitée internationale de recherche lunaire. Sa mise en service devrait intervenir dès 2035.



Leur stratégie vise à dissuader toute velléité d'intervention extérieure. **Ils ne souhaitent pas former un nouveau bloc de sécurité comme l'OTAN mais plutôt préserver leur souveraineté en créant un forum de coordination.**

D'ailleurs, en combinant les ressources militaires des BRICS, on obtient des forces dépassant, dans la plupart des domaines, les forces cumulées des États de l'Alliance atlantique :

	BRICS	OTAN	Écart
Troupes	16 600 000	3 600 000	+360 %
Aéronefs	13 800	22 300	-41%
Chars	23 000	11 400	+ 102%
Navires	2 700	2 050	+ 32%
Armes nucléaires ⁸⁵	5 052 (Russie, Chine, Inde)	4 223 (USA, GB, France)	+20%

Pour la Chine, l'Inde et la Russie, malgré un budget militaire global de moitié⁸⁶, la BITD peut compter sur un important tissu industriel du fait du fort taux d'industrialisation. La BITD russe comprend plus de 6.000 entreprises et emploie 3,5 millions de personnes. Elle est soutenue par des Académies qui sont, dans certaines technologies, parmi les meilleures au monde (aérodynamique, plasma, matériaux...). Les chantiers navals chinois ont une capacité de production plus de 20 fois supérieure à celle des chantiers américains, etc. Cette force collective pourrait potentiellement remodeler les dynamiques géopolitiques, en particulier dans le domaine de la défense⁸⁷.

⁸⁵ Rapport SIPRI 2024

⁸⁶ BRICS : budget militaire global d'environ 555 milliards USD - OTAN : environ 1 200 milliards de dollars par an (les États-Unis contribuant à plus de 70 % de ce montant).

⁸⁷ <https://www.globalfirepower.com> , <https://crsreports.congress.gov>, <https://rusi.org>

e. Les BRICS, une opportunité pour la France ?

La souveraineté française n'est pas directement menacée par les BRICS, mais le bloc des BRICS+ pourrait influencer l'équilibre des pouvoirs mondiaux et poser des défis stratégiques à long terme. Pour la France, développer des relations fortes avec les BRICS présente des avantages mais aussi certains risques. Les BRICS lui offrent des marchés en pleine expansion. La France peut également bénéficier des investissements des BRICS dans ses infrastructures, sa recherche et son développement - avec prudence cependant car l'acquisition de ports et aéroports en Europe, les « nouvelles routes de la soie », peut être un talon d'Achille en cas de conflit.

Les BRICS partagent avec la France un certain nombre de préoccupations communes, sur le changement climatique, la réforme du système financier international et la lutte contre le terrorisme. Mais il existe aussi des divergences de vues majeures sur certains sujets (droits de l'homme, environnement gouvernance mondiale, réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies). Compte tenu de leurs poids géopolitique, humain et économique, **un rapprochement avec les BRICS représente une vraie opportunité pour notre souveraineté et permettrait à la France de renforcer/redorer sa position sur la scène internationale.**

La politique internationale de la France qui est devenue le chef de file du soutien à l'Ukraine allant même jusqu'à envisager l'envoi de troupes au sol, ne joue pas en notre faveur. Le refus, à la demande de notre président, de participer au sommet des BRICS à Johannesburg en août 2023 n'augure rien de très positif pour la suite.

CONCLUSION

La transformation profonde des relations internationales, et la prise de conscience récente de fragilités dans l'exercice de sa souveraineté obligent la France à **revoir ses stratégies de développement économique et de défense de ses territoires.**

Sur le plan de son développement, la France doit **remettre à plat des politiques qui ont amené le pays à une forte dépendance de l'étranger** : définition de son mix énergétique, accès aux matières premières, délocalisations, pratique du libre-échange ...

Sur le plan de la défense, le choix de la dissuasion nucléaire s'est avéré pertinent en lui conférant un statut de grande puissance lui permettant de rester indépendante. Mais en raison des nouvelles menaces et de son positionnement au sein de l'Union Européenne, il apparaît souhaitable pour la France de **revoir sa politique de dissuasion**, de l'adapter aux nouvelles contraintes géopolitiques et technologiques, et de définir son rôle dans le cadre d'une défense européenne. Le partage de la dissuasion semble exclu tant il remettrait en cause la souveraineté du pays. Une coopération ciblée, parfois de nature bilatérale, permettrait d'apporter un soutien aux partenaires européens les plus menacés. Encore faut-il qu'ils le souhaitent, ce qui ne semble pas le cas à cette date. Au-delà de la dissuasion nucléaire, la **France doit réinvestir massivement dans ses forces armées pour rattraper son retard capacitaire. Mais ce ne sera pas suffisant. Le pays a aussi besoin d'alliances militaires.** Quelle que soit la valeur de ses forces armées – premières d'Europe - et quel que soit l'investissement qu'elle consacrera à sa défense, la France doit développer une politique d'alliances « d'opportunité », guidée en priorité par la sauvegarde de ses intérêts souverains.

Pour le territoire métropolitain, l'assurance otanienne sur laquelle se reposent nombre de pays de l'Union européenne, a des limites liées aux intérêts propres des Etats-Unis. Qu'en sera-t-il demain ? **La réponse est au niveau de l'Union européenne** qui pour peser sur l'échiquier mondial et pour assurer la défense de ses États-membres doit avoir une défense forte. **L'invasion russe en Ukraine pourrait être le catalyseur pour une prise de conscience du besoin d'une autonomie stratégique européenne.** Reste à savoir si ce sursaut - tardif - évitera le chaos.

Pour ses territoires ultra-marins, la France ne peut compter sur une aide de l'OTAN ou de l'UE. **La France doit donc avoir une politique d'alliance adaptée** si elle entend conserver les territoires ultramarins susceptibles d'être menacés (Guyane, Nouvelle Calédonie, Mayotte...). Une diversification de ses alliances militaires – OTAN, UE, BRICS..., permettrait ainsi à la France non seulement de rester souveraine dans la défense de ses intérêts nationaux mais encore d'exprimer une parole plus déliée et donc plus écoutée. Il est souhaitable que la France puisse continuer à porter une voix singulière et influente dans ses relations internationales.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Beraha, Frédérique, « Apprendre de la Chine et s'y orienter », Edition l'Harmatan
- Fernandez, Isabelle, « L'essentiel d'un marché – Chine », Edition UbiFrance
- Vairon, Lionel, « La Chine en Méditerranée, l'émergence d'une nouvelle puissance », Confluences Méditerranée, 2010/3 (n°74)
- Mongin, Dominique, Histoire de la dissuasion nucléaire, Archidoc, Paris, 2021
- Drouhaud, Pascal, Guerres mondiales et conflits contemporains n°223, mars 2006, pages 127 à 140
- Revue nationale stratégique 2022
- Collet-Billon, Laurent, Revue défense nationale n°841, La France, acteur stratégique ? Juin 2021, pages 74 à 80
- Ramsès 2024, éditions Dunod 2024
- Revue défense nationale 2019/6 n°821, l'Europe la France et la dissuasion nucléaire, juin 2019
- Delpech, Thérèse, La dissuasion nucléaire au XXIème siècle, Éditions Odile Jacob, 2013
- Vandier, Pierre, La dissuasion nucléaire au troisième âge nucléaire, Éditions du Rocher, Paris, 2018
- Tertrais, Bruno, Pax atomica, Odile Jacob, Paris 2024

AUDITIONS

- Tertrais, Bruno, Audition à la commission de la défense nationale du 27 juin 2014
- Zajec, Olivier, Intervention devant la Commission de la défense nationale du 18 novembre 2022
- Rapport d'information du sénat n°334, du 8 février 2023
- Tertrais, Bruno, Audition à la commission de la défense nationale du 27 juin 2014
- Zajec, Olivier, Intervention devant la Commission de la défense nationale du 18 novembre 2022
- Rapport d'information n° 1112 du 24 avril 2023, sur la dissuasion nucléaire

DISCOURS

- Discours doctrinal à l'École de guerre d'Emmanuel Macron du 7 février 2020
- Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les relations franco-suédoises, à Stockholm le 30 janvier 2024.

WEBOGRAPHIE

- « Histoire et doctrine d'emploi de l'armement nucléaire tactique français (1959 – 1996) 2/2 », Cahier de la pensée mili-Terre, 6 juin 2020,
https://www.penseemiliterre.fr/fr/_244_1013077.html
- Lagneau, Laurent, « Le ministère britannique de la Défense dévoile un nouveau modèle d'arme à énergie dirigée », 17 mai 2024, Zone Militaire
<https://www.opex360.com/2024/05/17/le-ministere-britannique-de-la-defense-devoile-un-nouveau-modele-darme-a-energie-dirigee/>
- Mignot, Bruno et Vivier Christophe, « *Grands Enjeux Stratégiques Contemporains* » , Thèmes /2014, La surveillance et la défense de l'espace aérien européen
<https://chairestrategique.pantheonsorbonne.fr/themes/2014/surveillance-et-defense-lespace-aerien-europeen>
- « Concept stratégique 2022 », 23 janvier 2023, OTAN / Actualités,
https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_210907.htm
- « En clôture de la Conférence de Munich sur la sécurité, le secrétaire général a mis en lumière l'importance de l'unité de l'OTAN et du soutien à l'Ukraine », 19 février 2024, Otan/Presse/Nouvelles,
https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_222986.htm?selectedLocale=fr
- « La France célèbre le 75ème anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique nord conclu le 4 avril 1949 », mai 2024, Diplomatie.gouv.fr/ France-Diplomatie » /accueil/ politique étrangère de la France/sécurité, désarmement et non-prolifération/actualités liés à la sécurité
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/actualites-et-evenements-lies-a-la-securite-au-desarmement-et-a-la-non/2024/article/>
- Elysée / Actualités, 36^{ème} Sommet franco-britannique, 10 mars 2023
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/03/10/36eme-sommet-franco-britannique-un-nouveau-depart-pour-la-relation-entre-la-france-et-le-royaume-uni>
- Malik, Mathéo, « Nucléaire : face à Poutine, une dissuasion à l'euroⁿeennne. » Conversation avec Bruno Tertrais, Le Grand Continent, 11 mars 2023
<https://legrandcontinent.eu/fr/2024/03/11/nucleaire-face-a-poutine-une-dissuasion-a-leuropeenne-conversation-avec-bruno-tertrais/>
- C News, Hubert Védrine, mars 2024
<https://www.cnews.fr/legrandrendez-vous>
- Le groupe de réflexion Mars, La tribune, 7 mai 2024,
<https://www.latribune.fr/opinions/la-france-la-bombe-l-europe-et-autres-plaisanteries-997056.html>

- Zajec, Olivier, « Penser la stratégie. Stratégie et « partage » nucléaire », Magazine Défense Sécurité Internationale, 3 mai 2024
<https://www.areion24.news/2024/05/03/penser-la-strategie-strategie-et-partage-nucleaire/>
- Krzytoszek, Aleksandra et Szumski, Charles « La Pologne se dit prête à accueillir des armes nucléaires », Annonce du président polonais, Andrzej Duda, 22 avril 2024,
<https://www.euractiv.fr/section/international/news/la-pologne-se-dit-prete-a-accueillir-des-armes-nucleaires/>
- République Française, FranceTNP
<https://www.francetnp.gouv.fr/le-tnp>
- Soutou, Georges-Henri, "La France et la non-prolifération nucléaire ", Open Edition Journals, Dossier,
<https://journals.openedition.org/rha/7154>
- « Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur en 2021 », République Française, Vie Publique, 27 octobre 2020
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/276902-traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-entre-en-vigueur-en-2021>

ANNEXE I

LE POSITIONNEMENT PRÉSIDENTIEL DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DISSUASION FRANÇAISE

Déjà, le 13 avril 1966, le Premier ministre Georges Pompidou affirme à l'Assemblée nationale, « la force nucléaire d'un pays de l'Europe continentale comme la France, directement exposé au danger, contribue à renforcer la sécurité de l'Europe ».

Puis, les Présidents français successifs reconnaissent progressivement, que les intérêts vitaux de la France ne se limitent pas au seul territoire national.

La fin de la guerre froide relance le débat sur la dimension européenne de la dissuasion française, sous l'effet du renforcement de la construction européenne.

En 2006, le Président Jacques Chirac continue d'élargir la définition des intérêts vitaux en les étendant aux approvisionnements stratégiques et à la défense des alliés, en précisant « qu'il appartiendrait au président de la République d'apprécier l'ampleur et les conséquences potentielles d'une menace ou d'un chantage insupportable à l'encontre de ces intérêts ».

Le 19 février 2015, dans le contexte de la crise ukrainienne, François Hollande accentue à son tour la dimension européenne en soulignant que « la définition de nos intérêts vitaux ne saurait être limitée à la seule échelle nationale, parce que la France ne conçoit pas sa stratégie de défense de manière isolée, même dans le domaine nucléaire ».

Extrait du discours présidentiel prononcé en février 2020 devant l'École de guerre, à Paris, par le Président Emmanuel Macron, à propos d'une dimension européenne éventuelle de la dissuasion nucléaire française :

« [...] je souhaite que se développe un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective. Les partenaires européens qui souhaitent s'engager sur cette voie pourront être associés aux exercices des forces françaises de dissuasion. Ce dialogue stratégique et ces échanges participeront naturellement au développement d'une véritable culture stratégique entre Européens. »

ANNEXE II

PRINCIPES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANCAISE ILLUSTRES

• **La permanence** : la dissuasion s'exerce de façon continue dès le temps de paix grâce à la présence d'au moins un SNLE patrouillant sous les océans et capable de lancer à tout moment une frappe nucléaire susceptible d'occasionner des dommages massifs à tout adversaire potentiel.

En mars 2022, suite à la mise en alerte maximale des forces nucléaires russes au lendemain du déclenchement de sa guerre en Ukraine, la France, qui déploie généralement en permanence un SNLE, a rehaussé son niveau d'alerte en déployant en mer deux autres sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Cette manœuvre inédite vise à faire comprendre à l'ennemi que la France dispose d'une réponse adéquate à tout moment à une attaque nucléaire et dévastatrice, venue de n'importe où. La puissance de feu théorique combinée de ces trois SNLE, armés chacun de 16 missiles portant six ogives, représente l'équivalent de près de 2000 fois la bombe d'Hiroshima.

Aux côtés des SNLE de la Force Océanique Stratégique, ou FOST, deux escadrons de l'Armée de l'Air et de l'Espace, le 1/4 Gascogne et le 2/4 Lafayette équipés de Rafale B spécialement adaptés à la mission nucléaire, ont également assuré la composante aérienne de la dissuasion, avec la capacité de frapper une cible à plusieurs milliers de kilomètres avec leurs missiles supersoniques ASMP-A.

Enfin, l'aéronavale française disposait également de la capacité de mettre en œuvre ce même missile à partir de certains Rafale M embarqués à bord du porte-avions Charles de Gaulle.

Ainsi, suite à l'événement, l'ensemble des capacités de dissuasion française étaient en alerte, même si l'on ignore si effectivement, des missiles ASMP-A ont été embarqués ou pas à bord du Charles de Gaulle alors en mission en Méditerranée.

• **La suffisance** : L'idée consiste à limiter les moyens nucléaires français au strict nécessaire, ce qui s'est traduit par :

- une stratégie de dissuasion proportionnelle, consistant à pouvoir se défendre à la mesure que l'enjeu « France » représente pour un ennemi,
- la priorité accordée à la qualité sur la quantité,
- la non dotation de moyens "antiforces", destinés à détruire les forces nucléaires adverses,
- le non développement de la bombe à neutrons, ayant une puissance explosive moindre et infligeant des dommages par rayonnement, avec peu de retombées radioactives,
- le démantèlement des missiles sol-sol à la fin de la guerre froide, estimant qu'ils n'étaient plus aussi utiles que par le passé.

En application de ce principe, la France a réduit ses forces nucléaires et adapté leur positionnement stratégique de la façon suivante :

-Démantèlement complet de la composante terrestre, finalisé en 1998, par le retrait anticipé des missiles Pluton en 1991 et le retrait puis le démantèlement du système d'armes Hadès en 1997.

-Démantèlement complet et irréversible de la composante sol-sol du plateau d'Albion puis sa reconversion civile : la France est le seul État ayant possédé une composante nucléaire sol-sol et à l'avoir entièrement démantelée en 1998.

-Réduction des composantes aéroportée et océanique d'un tiers :

- de 6 à 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins depuis 1998,
- de 3 à 2 escadrons de chasse depuis 2010.

- C'est aussi au nom du principe de suffisance que la France a annoncé l'arrêt définitif des essais nucléaires le 20 janvier 1996. Elle a été le premier État doté, avec le Royaume Uni, à ratifier le Traité d'Interdiction Complète des essais nucléaires (TICE) en 1998 et le seul État doté d'armes nucléaires à avoir fermé et démantelé son centre d'expérimentation nucléaire.



Vue du Centre d'expérimentation du Pacifique

- **La souplesse** : Elle consiste, dans un environnement géostratégique, technologique et militaire changeant, à pouvoir adapter la menace dissuasive au contexte : pays concerné, rapport de forces, de façon à élargir la gamme des options dont le président de la République dispose et à être en mesure de traiter différents types d'objectifs : ponctuels, militaires ou économiques. Cette exigence nécessite de s'assurer en permanence que les forces pénétreraient ou satureraient les défenses adverses (défenses antimissiles et antiaériennes), ce qui impose des investissements importants.

Concrètement, cette souplesse est illustrée par la modernisation permanente des forces nucléaires, de façon à les maintenir au plus haut niveau technologique.

Concernant les moyens, ils s'inscrivent dans la souplesse de l'action : les vecteurs aériens nucléaires, par leur souplesse stratégique, étendent le champ d'action.

Combinés au porte-avion dans le cadre de la Force aéronavale nucléaire, ils augmentent la liberté d'action et multiplient les scénarii virtuels, brouillant les cartes vis-à-vis de l'adversaire.

ANNEXE III

IMPACT ECONOMIQUE DE LA FORCE DE DISSUASION

Au-delà du coût annuel de la dissuasion, un grand nombre d'entreprises travaillent à sa mise en œuvre et à son maintien en condition opérationnelle (MCO). Sous l'impulsion de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) les principales entreprises sont :

- Le **Commissariat à l'Energie Atomique** (CEA) qui compte 37 sites dont 5 relèvent de la Direction des Applications Militaires (DAM) et sont situés :
 - *En Ile de France* : conception des charges nucléaires, assurance sûreté et fiabilité.
 - *A Valduc (21)* : conception technologique, fabrication, maintien en conditions opérationnelles puis démantèlement des armes.
 - *A Le Ripault (37)* : conception, développement et fabrication des matériaux innovants pour les composants non nucléaires des armes de la dissuasion. Simulations à l'aide du laser mégajoule.
 - *A Cestas (33)* : Conception d'ensemble des têtes nucléaires. Il apporte la garantie que les têtes nucléaires sont sûres et atteignent les objectifs de performances exigées.
 - *A Gramat (46)* : Assistance à la maîtrise d'ouvrage à la DGA.
- **MBDA** : issue de la fusion de Matra BAe Dynamics, d'Aérospatiale Matra Missiles et d'Alenia Marconi Systems, cette entreprise compte 3 sites en France, soit plus de 10 000 employés et fabrique les missiles stratégiques pour les sous-marins.
- **Arianegroup** : le détachement sur le site de l'Ile Longue est responsable de la préparation finale des missiles jusqu'à leur embarquement à bord des SNLE. L'entreprise compte environ 8 000 employés. À Saint-Médard, le centre assure le chargement en propergol solide des missiles.
- **Groupe Marcel Dassault** : entreprise qui compte environ 12 000 personnes et plus d'une douzaine de sites en France construisant les vecteurs aériens des avions Rafale, porteurs du missile Air Sol Moyenne Portée Amélioré (ASMP-A).
- **L'arsenal de Cherbourg de Naval Group**, avec plus de 14 000 employés est un chantier de construction de sous-marins français.
- **Technic Atome** : Implanté sur 5 sites en France dont Saclay (Essonne) et Cadarache (Bouches-du-Rhône), cette entreprise compte 1 900 salariés et est la plus discrète du secteur de la défense tout en étant l'une des plus critiques. Elle conçoit et fabrique les réacteurs de propulsion nucléaire destinés à être embarqués.

A ces grandes entreprises, dont les collaborateurs ont un fort pouvoir d'achat, il faut ajouter une multitude de sous-traitants. Tous ces personnels et leurs familles sont des consommateurs qui font vivre villes et villages. L'État s'en trouve aussi bénéficiaire à travers la TVA et les impôts directs que ces personnels paient.